

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018

Présent-e-s

Bureau :	FABRE	Michel	PS	Président
	TREMBLET	Laurent	PDC	1 ^{er} vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	2 ^e vice-président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} secrétaire
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre <i>[arrivée]</i>
	<i>à 18h40]</i>			

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	<i>[arrivée à 18h56]</i>
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	PDC	
	GAETANINO	Marco	Hors parti	
	GERSON	Moïse	PLR	
	GIRARDET	Myriam	MCG	
	HARTMANN	Esther	Ve	<i>[arrivée à 20h00]</i>
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	OSMANI	Xhevrie	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	<i>[arrivé à 19h22]</i>
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG	

Excusés :	BOCCARD	Yolande	PDC
	HALIMI	Hysri	PS
	HAYES	Sasá	UDC
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG

Assistent à la séance

DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Maire
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2018.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2018-12 relative à la désaffectation des terrains de tennis du centre sportif de Cointrin.
6. Délibération n° 2018-11 relative au remaniement parcellaire du Nord du quartier des Vergers et à la constitution de servitudes de superficie et d'empêtement au profit de la société coopérative Ressources Urbaines-Coopérative genevoise d'artistes et d'acteurs culturels sur les nouvelles parcelles n^{os} 14'987, 14'988, 14'989 sises à Meyrin, rue des Coopératives, propriété de la ville de Meyrin, et ouverture d'un crédit de **CHF 219'600.-**.
7. Délibération n° 2018-13 relative à la création du Groupement intercommunal pour le bâtiment *La Ruche* situé aux Granges-sur-Salvan en Valais destiné à l'hébergement de vacances, et à l'approbation de ses statuts.
8. Délibération n° 2018-07a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017. **Rapport de la commission des finances** (B. Lüthi, PS).
9. Délibération n° 2018-08a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir. **Rapport de la commission des finances** (B. Lüthi, PS).
10. Délibération n° 2018-09a relative à l'approbation du rapport de gestion 2017 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission des finances** (B. Lüthi, PS).
11. Délibération n° 2018-03a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 390'000.-** en vue de la rénovation de l'école de la Golette. **Rapport de la commission des travaux publics** (F. Grognuz, LR).
12. Résolution n° 2018-02 présentée par le Conseil administratif, en vue de promettre l'attribution d'une servitude de superficie gratuite d'une durée de dix ans prolongeable au profit de la coopérative Supermarché Participatif Paysan (SPP) pour la réalisation d'un pavillon sur le périmètre de l'Esplanade des Récréations dans le quartier des Vergers.
13. Annonces de projets.
14. Propositions individuelles.

15. Questions.

16. Elections du bureau pour la période 2018-2019.

* * *

M. Fabre procède aux salutations d'usage et annonce les personnes excusées et retardataires.

Il fait part également d'un changement à l'ordre du jour, suite à la démission de Mme Sapin, parvenue le 18 mai à l'administration. Il inclut un point 0 relatif à l'assermentation de Mme Corinne Wullschleger en remplacement de Mme Sapin au MCG.

0. Assermentation de Mme Wullschleger (MCG), en remplacement de Mme Sapin, démissionnaire

M. Fabre procède à la lecture de la démission de Mme Sapin.

Démission du Conseil municipal de la ville de Meyrin de Mme Sapin (MCG)

Genève, le 17 mai 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Elue au Grand Conseil en avril 2018, je ne peux plus assurer les deux mandats.

C'est donc avec grand regret que je me vois contrainte de démissionner du Conseil municipal de la ville de Meyrin.

J'ai eu un immense plaisir à œuvrer au sein de ce conseil. En effet, les sujets traités sont très concrets et l'ambiance des séances très agréable, ce qui change du Grand Conseil.

Aussi, je tiens à remercier les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux de cet hémicycle et les collaborateurs de la mairie toujours très serviables à notre égard.

Comme déjà indiqué, je vais mettre toute mon énergie à œuvrer pour le bien de notre canton et plus particulièrement pour les réformes fiscales à venir (PF 17,

taxe professionnelle, valeur locative, etc.) ainsi que pour des finances publiques saines.

Je souhaite à tous une bonne continuation dans votre mandat politique, de fructueux débats pour le bien de notre commune et vous réitère mes vifs remerciements.

Vive Meyrin et vive Genève !

Françoise Sapin

[Le président se lève et offre un bouquet de fleurs à Mme Sapin.]

M. Fabre, en présence d'un agent de la police municipale, lit la procédure d'assermentation:

"Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.

Madame Wullschleger à l'appel de votre nom, levez la main droite et dites : *je le jure ou je le promets.*"

Mme Wullchleger déclare : "Je le jure."

Le président l'invite à prendre place dans l'hémicycle.

[Applaudissements].

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2018.

Personne n'ayant de remarques, **M. Fabre** soumet au vote l'approbation du procès-verbal, qui est approuvé par 24 oui, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) Rapport de la commission de liaison du 14 mai 2018 sur le traitement des amendements

"Nous avons au Conseil municipal de Meyrin un traitement différent des amendements entre le budget et toutes les autres commissions. Pour le budget, nous présentons la version du texte politique du Conseil administratif accompagnée par une liste d'amendements. Pour les autres commissions, nous présentons les amendements acceptés en commission inclus en rouge dans le texte politique d'origine. Ces deux façons de faire sont, depuis la dernière modification de la LAC et son article 10.4, considérées comme les deux légalles et parfaitement valables.

Au vu de ce qui précède et surtout de son aspect légal, la commission de liaison a décidé à l'unanimité de pérenniser notre façon de faire. Nous n'allons donc avoir aucun changement dans notre pratique usuelle.

Amendement au budget

La commission de liaison a constaté que, lors du dernier budget, la présentation de 40 amendements en plénière a été quelque peu problématique pour tout le monde. Présenter les amendements à tout moment est un de nos droits fondamentaux et nous ne pouvons pas et ne souhaitons pas empêcher ce mécanisme pour le budget. Mais dans un souci de simplifier le processus pour tout le monde, la commission de liaison a trouvé à l'unanimité un modus operandi, basé sur le bon vouloir des groupes. Nous avons introduit une nouvelle commission finances restreinte étant agencée entre le bureau du lundi et le caucus du jeudi, soit le mardi, soit le mercredi. Le but de cette commission est de déposer la vaste majorité des amendements au budget. Cette commission est simple sans préavis et sans rapport. Le but est d'avoir une liste des amendements disponibles le jeudi du Caucus pour tous les groupes et de simplifier ainsi le travail de toutes et tous.

La commission de liaison a également insisté pour que le Bureau simplifie au maximum l'ordre du jour des plénières consacrées au budget, en éliminant tout ce qui est superflu."

b) Cérémonie de la Fève

Cher Monsieur,

Nous avons l'immense plaisir d'inviter tous les membres du Conseil municipal à la cérémonie d'ouverture de notre premier magasin aux Vergers :

le samedi 9 juin 2018 à 11h00,
6, rue des Arpenteurs

Pour nous, il s'agit d'une étape importante pour tendre vers notre objectif qui est d'ouvrir prochainement un supermarché au cœur des Vergers. Symbole de cet écoquartier, résolument tourné vers la terre et ceux qui la cultivent. Cette épicerie

nous permettra de mettre en place un système participatif, créateur de liens entre les habitants du quartier, ainsi que d'amener aux Vergers de nombreux visiteurs et clients provenant des quartiers alentours. Ce sera aussi un excellent test de notre modèle économique basé sur la fidélisation de nos clients, membres coopérateurs, qui sont aujourd'hui plus de 400. De tout cœur, nous espérons que vous pourrez vous joindre à nous et pour quelques mots de bienvenue du prochain président du Conseil municipal. Cette cérémonie sera suivie d'une petite pause gourmande dès 12h00.

Pour la Fève,

Benoît Molineaux
Président de la Coopérative

c) Invitation du colloque de printemps de la Coordination des villes suisses romandes

M. Fabre annonce que ce colloque aura lieu le **vendredi 11 juin 2018 dès 11h30** au Palais des Congrès de la ville de Bienne. Le sujet de cette manifestation est *Finances publiques communales : quelle réelle autonomie pour les villes ?*

d) Lettre de l'AHVM

Annonce de l'invitation à visionner *L'aventure au bout du rêve*, un film de Dominique Gabrielli, en présence du navigateur Alan Roura. Ce film sera projeté au Théâtre Forum Meyrin le mardi 29 mai 2018 à 19h.

e) Prochaine course pédestre coteau Bernex 19 mars 2019...

Le président fait part des remerciements de la commune de Bernex pour la participation à la course pédestre au travers du coteau et annonce pour les intéressés la 42^{ème} édition qui aura lieu le 30 mars 2019.

M. Fabre ajoute que M. Dumalle adresse également ses remerciements aux participants à la dernière édition, qui ont fait un excellent résultat. Le président demande que l'on applaudisse l'équipe meyrinoise.

[Applaudissements].

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Problèmes techniques à la patinoire

Plusieurs problèmes techniques se sont enchaînés à la patinoire, depuis le début de l'année, qui nous amènent à informer le Conseil municipal sur des dépassements budgétaires prévus à ce titre.

Au mois de janvier, un des compresseurs a présenté une grosse panne qui a nécessité un démontage complet ; ceci a mis en lumière une usure importante des segments de pistons et une huile très chargée en particules abrasives. Cette première réparation a été suivie de contrôles spécifiques de l'installation, tant par notre équipe technique que par le fournisseur chargé de suivre et entretenir notre installation depuis sa mise en route en 2008. Des analyses de la qualité de l'huile et de la qualité de l'ammoniac ont mis en évidence d'autres problèmes, notamment la présence d'eau dans le circuit frigorifique qui va nécessiter le remplacement des 440 kilos de charge d'ammoniac, l'assèchement et le nettoyage de tout le circuit frigorifique à l'azote.

Au mois de mars, le désurchauffeur qui permet de récupérer la chaleur produite a présenté une fuite vers le circuit de chauffage. Il a fallu isoler cet élément et nous ne pouvons plus récupérer l'énergie depuis cette panne.

D'autre part, l'évaporateur (échangeur de chaleur où le froid est transmis au circuit de glycol) est partiellement bouché par des résidus d'huile souillée.

Tous ces problèmes nous ont amené à avoir une discussion franche avec notre fournisseur, mais rien ne permet de démontrer une faute de celui-ci. La raison la plus plausible de ces pannes est une utilisation très intensive de toute cette installation qui a déjà 10 saisons de fonctionnement.

Cette sollicitation extrême est provoquée par plusieurs causes. Nous savons que nous avons toujours recherché un maximum d'efficacité de la récupération d'énergie qui nous a permis de réduire la consommation de gaz consommé de moitié environ, passant de 311'000 kWh à quelque 150'000.

Nous pensons qu'il faut ménager l'installation au détriment d'une récupération d'énergie trop poussée et éviter des pannes imprévues qui sollicitent fortement l'équipe des techniciens qui doivent souvent intervenir de nuit dans ce genre de cas.

Les travaux qui sont prévus et nécessaires pour remettre l'installation à niveau présentent un supplément au budget de quelques CHF 60'000.-.

Outre la réparation du compresseur incriminé, il faut inspecter les deux autres compresseurs, remplacer la charge d'ammoniac, nettoyer toute l'installation avec de l'azote, réparer et expertiser le désurchauffeur afin de connaître plus précisément les causes de cette fuite et de nettoyer l'évaporateur.

Création d'un nouvel arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement-Vernier

Le domaine de l'état civil est en évolution permanente. Les règles changent et les compétences sont accrues. Face à ces changements, il est important de pouvoir garantir le maintien de la qualité des prestations à la population tout en offrant aux collaborateurs des conditions qui permettent de développer leur niveau de compétence afin de traiter le volume toujours plus important de faits d'état civil.

Les autorités fédérales et cantonales ont incité à des regroupements d'office.

Fort de ce constat, le Conseil administratif de la ville de Vernier a approché la commune de Meyrin afin d'examiner l'opportunité et les conditions de la création d'un nouvel arrondissement, notamment sous l'angle de la garantie des emplois et d'une neutralité budgétaire. Après un examen minutieux des impacts, le Conseil a validé la création d'un nouvel arrondissement de l'état civil Meyrin-Mandement-Vernier avec siège à la mairie de Meyrin dès le 1^{er} janvier 2019.

Un projet de convention intercommunale est en cours de signature auprès des parties prenantes, à savoir les communes de Dardagny, Meyrin, Russin, Satigny et Vernier et devra ensuite être ratifié par un arrêté du Conseil d'Etat.

Une commission politique administration générale agendée prochainement permettra de vous en expliquer le détail des effets fonctionnels.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 24 avril 2018, question de M. Jimenay

Rénovation des installations de défense incendie

Le chantier est en cours. Certaines bornes ont déjà été remplacées. Ces travaux prendront du temps, car les remplacements de bornes nécessitent une organisation entre l'entreprise de Génie civil et les SIG. En effet, il est nécessaire de planifier les coupures d'eau dans certains cas et également d'éviter d'ouvrir des cellules dans toute la Commune en attendant la pose des bornes. Ce chantier devrait se terminer à la fin de l'année 2018.

Quoi qu'il en soit, le dispositif de défense incendie est totalement opérationnel sur l'ensemble de la Commune.

Séance du 24 avril 2018, question de M. Squillaci

Bilan social sur le site internet

Les informations sous forme structurées contenues dans un bilan social ne sont effectivement pas pour l'instant sur le nouveau site internet de la ville de Meyrin.

Cependant, la partie Ressources humaines du CRAF 2017 a tenu compte de la demande de M. Squillaci et, à ce titre, a enrichi ses pages de données et commentaires, qui relèvent d'un bilan social à proprement parler.

Vous trouverez ces informations sur le site internet sur *Publications* "CRAF" au plus tard le 19 juin 2018.

Séance du 24 avril 2018, question de M. Amato

Prise en charge communale des objets ménagers volumineux

Le service de l'environnement prend en charge sans frais pour les habitants les objets ménagers volumineux, notamment en cas de remplacement de meubles ou d'équipements usagés. En revanche, en application du principe de proportionnalité, la totalité des objets n'est pas assurée en cas de débarras d'une villa dans la perspective d'une vente ou d'un appartement complet. Dans ces situations, les propriétaires des objets peuvent apporter gratuitement ces derniers à l'espace cantonal de récupération du Nant-de-Châtillon.

Séance du 24 avril 2018, question de M. Grognez

Suppression du panneau d'affichage militaire du hameau de Mategnin

Selon le concept communal d'affichage, les panneaux officiels sont implantés sur sept emplacements. En revanche, les panneaux d'affichage militaire se trouvent sur trois sites répartis dans les principaux secteurs de la commune, à savoir la place des Cinq-Continents, le chemin des Ailes à Cointrin et la rue Antoine-Verchère. La suppression du panneau d'affichage militaire du hameau de Mategnin s'inscrit dans une perspective de réduction des supports d'affichage.

* * *

5. Délibération n° 2018-12 relative à la désaffectation des terrains de tennis du centre sportif de Cointrin.

M. Devaud explique que cette délibération vise à autoriser le Conseil administratif à procéder à la désaffectation des deux terrains de tennis, construits en 1982, dans le cadre de l'aménagement du centre sportif de Cointrin. Après 35 ans d'utilisation, ces terrains ne permettent plus la pratique du tennis dans de bonnes conditions, notamment de sécurité. Ceci est dû à une usure normale de ces terrains. La remise en état de ces deux terrains implique un financement de l'ordre de CHF 50'000.- par terrain, soit un investissement de CHF 100'000.-. Compte tenu que l'intérêt de la pratique du tennis diminue fortement, et cela a été constaté également à Maisonnex, et sachant qu'en 2017, le comité de gestion du centre sportif de Cointrin compte 9 abonnés seulement, cet investissement ne paraît pas raisonnable. Il ajoute que, sur ces terrains, devrait être construite la route reliant Châtelaine à l'aéroport ainsi qu'une desserte principale des transports publics. De plus d'ici 4 à 5 ans, les travaux de la vitrine économique devraient être réalisés, le long de l'autoroute et qui vont avoir un impact également sur ces terrains. Ces deux terrains de tennis ont été construits sur un terrain appartenant au Canton et ce dernier a annoncé, en raison du développement de Cointrin, qu'il ne reconduirait pas l'autorisation, qui avait été donnée à bien plaisir à la commune de Meyrin.

Les aménagements provisoires proposés utiliseront les surfaces existantes jusqu'à la démolition de ces terrains. Les travaux seront pris en charge par le comité du centre sportif des Ailes et n'implique aucun investissement de la part de la Commune. Les coûts de ces infrastructures sont complètement amortis. Ils figurent pour un franc au niveau du patrimoine administratif. Si cette délibération est acceptée, il faudra sortir ce montant dudit patrimoine.

Tout comme le Bureau, le Conseil administratif propose un vote immédiat.

[M. Fabre s'absente quelques minutes].

M. Tremblet confirme la proposition du Bureau d'opter pour un vote immédiat.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le vice-président, **M. Tremblet**, met aux voix le vote immédiat, qui est accepté par 25 oui.

Mme Luthi rappelle qu'en 2015, une étude sur le centre sportif de Cointrin a été effectuée, de laquelle il est ressorti que beaucoup d'installations nécessitaient une rénovation si ce centre souhaitait survivre. Elle ajoute que l'abonnement pour la saison ne coûtant que CHF 250.-, elle se demande s'il est raisonnable d'engager les deniers publics et de dépenser des sommes importantes pour mettre des courts à jour lorsque l'on sait pertinemment qu'ils n'ont pas d'avenir.

Le parti socialiste approuve l'idée de retirer ces terrains de l'usage public et votera donc favorablement cette délibération.

M. Gerson demande si ce manque de fréquentation est dû à la vétusté des terrains ou s'agit-il vraiment d'un manque d'intérêt pour ce genre de sport ? D'autre part, il souhaite savoir si la nouvelle installation va être limitée aux membres de la piscine, sachant que le même problème de manque de fréquentation risque de surgir.

M. Devaud répond que les amateurs de tennis sont en baisse et ceci a été constaté dans tous les clubs de la ville et du Canton. A Maisonnex, en 1982, il y avait 1200 membres et aujourd'hui, on en compte 480. Il semblerait que beaucoup de tennismen se soient mis au golf. Le centre sportif des Ailes n'a pas fait appel à la Commune pour constater la vétusté des terrains de tennis, alors que ceux de Maisonnex sont entretenus régulièrement. Le montant du remplacement de la moquette du court et de la structure revient à environ CHF 50'000.-, mais aujourd'hui compte-tenu des éléments précités, il ne vaut pas la peine de faire un tel investissement pour 4 à 5 ans.

Il rappelle que la Commune paie le déficit du centre sportif des Ailes, puisque la piscine appartient aux Ailes, mais la gestion financière globale du centre sportif est assurée par la Commune.

Par conséquent, le projet, en attendant la destruction de ces terrains, est de les remplacer soit par un terrain de football, soit par un terrain de basket pour les usagers de la piscine qui souhaite les utiliser.

M. Boccard annonce que le conseiller administratif a répondu à sa question.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** met aux voix la **délibération n° 2018-12**,

relative à la désaffectation des terrains de tennis du centre sportif de Cointrin

Vu l'état de vétusté des deux terrains de tennis de Cointrin;

Vu l'évolution négative des membres pour le tennis;

Vu le projet de développement de la vitrine économique de l'aéroport;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 mai 2018,

DECIDE

PAR 26 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'autoriser la désaffectation des deux terrains de tennis du centre sportif de Cointrin,
2. d'y installer provisoirement des installations de sport urbain (foot, basket),
3. de sortir l'installation sous chiffre 1 de l'inventaire du patrimoine administratif, valeur comptable actuelle de CHF 1.-.

* * *

6. **Délibération n° 2018-11 relative au remaniement parcellaire du Nord du quartier des Vergers et à la constitution de servitudes de superficie et d'empiètement au profit de la société coopérative Ressources Urbaines-Coopérative genevoise d'artistes et d'acteurs culturels sur les nouvelles parcelles n^{os} 14'987, 14'988, 14'989 sises à Meyrin, rue des Coopératives, propriété de la ville de Meyrin, et ouverture d'un crédit de CHF 219'600.-.**

M. Tschudi déclare que le 16 mai dernier, les membres de la commission ad hoc Vergers ont pu visiter le quartier et ils ont pu constater l'avancée des travaux, notamment des espaces publics. Aujourd'hui, il est nécessaire de créer des divisions parcellaires, de fusionner et de créer de nouvelles parcelles et surtout de transférer les parcelles, qui appartiennent au domaine privé, au domaine public communal. Cette procédure nécessite un dossier de mutations, qui doit faire l'objet d'un vote dans le cadre d'une délibération.

Il a été constaté l'absence d'activités dans ce quartier. Or, si l'on veut faire des Vergers un quartier vivant, il est important que des activités s'y déroulent durant la journée. Dans ce contexte, la Commune a créé des liens avec une jeune coopérative, Ressources urbaines, qui cherche des terrains et des bâtiments pour de jeunes artistes et artisans et également pour des activités culturelles. Cette coopérative bénéficie du soutien de la Fondation pour la promotion des lieux pour la culture émergente, laquelle a financé l'étude effectuée pour le quartier des Vergers en vue d'identifier les espaces pouvant accueillir ce type d'ateliers. Ce projet est donc extrêmement positif pour la vie du quartier et même pour Meyrin. Comme il s'agit d'une évolution du plan localisé de quartier, la Commune a demandé à bénéficier d'une dérogation de la part de l'Etat, lequel voit d'un très bon œil les efforts fournis par la Commune pour faire vivre le quartier. Les artistes, ayant des moyens limités, payeront un loyer abordable.

M. Fabre annonce la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission Vergers ad hoc.

En tant que président de la commission quartier des Vergers, **M. Bocard** fait part de sa position :

"Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors de la présentation de cette délibération, nous avons pu auditionner Monsieur Mathias Solenthaler de la coopérative Ressources urbaines. Les commissaires ont profité de sa présence pour lui poser des questions directes.

En tant que président de la commission ad hoc Vergers et au vu de ce projet assez complexe, qui a évolué, je souhaiterais convoquer une séance Vergers élargie afin que toutes les questions et prises de position puissent s'exprimer et que chaque commissaire ait toutes les informations lors de vote du préavis. De ce fait, on réduira d'autant le débat en plénière, tout en laissant la possibilité d'amendements éventuels qui, eux, feront l'objet de débats lors du Conseil municipal."

M. Jimenay déclare que M. Bocard a exprimé le même point de vue que lui.

M. Amato indique que les Verts s'opposeront au renvoi en Vergers ad hoc élargie. Il lui semble que la séance d'information de commission a été suffisamment claire. Afin de ne pas alourdir les débats, ils préfèrent renvoyer cet objet à la commission quartier des Vergers ad hoc simple. De plus, chaque parti est représenté dans chaque commission et, par conséquent, dispose des informations nécessaires, contrairement à ce que pense M. Bocard.

Mme Luthi va dans le même sens que son préopinant.

En réponse à M. Amato, **M. Bocard** rappelle qu'il s'agissait d'une séance d'information et il demande que la possibilité pour les conseillers de poser des questions ne soit pas tronquée. Sinon, il s'opposera dorénavant à ce qu'une délibération soit présentée de cette façon-là avant la plénière, et refusera le vote immédiat.

M. Amato ne souhaite pas obtenir un vote immédiat pour cet objet, mais le renvoyer en commission simple.

M. Boccard rappelle que la présentation, lors de la séance d'information, a duré quinze minutes.

M. Fabre informe l'assemblée que les commissions élargie, selon la Loi sur l'administration des communes, n'existent pas.

M. Jimenay souhaite appuyer la position de M. Boccard. Même s'il y a un délégué pour chaque parti dans la commission, tout le monde n'a pas la même vision. Il partage donc l'avis de M. Boccard que le Conseil municipal dans son entier doit être au courant des tenants et des aboutissants.

M. Amato comprend que, désormais, toutes les commissions du quartier des Vergers devront être élargies.

M. Fabre passe au vote de la proposition la plus éloignée du Bureau, soit le **renvoi en commission quartier des Vergers ad hoc élargie**, qui est accepté par 13 oui, 8 non et 5 abstentions.

* * *

7. Délibération n° 2018-13 relative à la création du Groupement intercommunal pour le bâtiment La Ruche situé aux Granges-sur-Salvan en Valais destiné à l'hébergement de vacances, et à l'approbation de ses statuts.

Mme Leuenberger explique que cette délibération concerne la colonie de vacances La Ruche, qui a permis à plusieurs générations d'enfants de bénéficier de séjour à la montagne en Valais. Les quatre communes, qui sont membres de ce groupement (Versoix, Prégny-Chambésy et Grand-Saconnex en plus de Meyrin), souhaitent que ces séjours de qualité puissent encore être proposés aux enfants.

Elle ajoute que l'association La Ruche vient de connaître une mutation importante, puisqu'elle était organisée en quatre sections communales et une association faîtière, qui organisait les séjours pour chacune des quatre communes. L'association a donc été dissoute et les quatre sections ont fusionné pour créer un groupement intercommunal avec de nouveaux statuts et une délégation moderne des tâches comprenant un partage de compétences entre tous les membres bénévoles issus des quatre communes. Cette phase de transformation a été nécessaire, suite à plusieurs années de difficultés rencontrées au sein de l'organisation et de la coordination, qui ont failli en finir avec l'existence de cette colonie. A ces difficultés administratives se sont ajoutées celles liées à la gestion et à l'entretien du chalet, qui date du début du 20^{ème} siècle et qui ne répond plus

aujourd'hui aux normes énergétiques, de sécurité et d'isolation. Il nécessite donc une rénovation importante.

Les magistrats des quatre communes ont accompagné cette transformation, depuis un certain nombre de mois, afin de créer ce groupement intercommunal en vue de gérer et entretenir ce bâtiment pour permettre à l'association de se concentrer sur l'organisation des séjours.

Cette délibération vise donc à enclencher le processus politique de création du groupement intercommunal, qui liera les quatre communes autour de la gestion et de l'entretien du bâtiment. Une deuxième étape se concentrera sur la dimension financière autour des travaux de rénovation.

Mme Leuenberger explique que les trois autres communes s'apprêtent également à passer cette délibération au sein de leurs conseils municipaux respectifs afin qu'elle puisse être votée simultanément, en septembre 2018. Ce vote pourra faciliter sa reconnaissance auprès du Conseil d'Etat.

Elle annonce que la commission affaires sociales et jeunesse est fixée au mois de septembre afin de permettre la consolidation de la partie financière et la planification des travaux d'ici-là.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Fabre** fait part de la proposition de renvoyer en commission affaires sociales et jeunesse. La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du **renvoi en commission affaires sociales et jeunesse** qui est accepté par 27 oui, soit à l'unanimité.

* * *

8. Délibération n° 2018-07a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017. Rapport de la commission des finances (B. Lüthi, PS).

9. Délibération n° 2018-08a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir. Rapport de la commission des finances (B. Lüthi, PS).

et

10. Délibération n° 2018-09a relative à l'approbation du rapport de gestion 2017 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances (B. Lüthi, PS).

Mme Luthi donne lecture de son rapport :

Rapport des séances de la commission des finances élargie concernant l'étude des comptes de l'année 2017. Elles se sont tenues le 26 avril, les 2 et 3 mai 2018. Avant de commencer, il est judicieux de rappeler très brièvement que, lors du Conseil municipal du 24 avril 2018, M. Devaud a présenté les comptes 2017. Ainsi, il ressort que cette année présente un résultat positif de CHF 2'916'199.- qui s'explique par les montants gagnés par l'excédent de 1% dans les recettes et par le non dépensé de 1% dans les charges prévues dans le budget.

Séance du 26 avril 2018 :

Commission tenue en présence des conseillers administratifs Mme Leuenberger, MM. Tschudi et Devaud, de Mme Favre de Oliveira, cheffe de service des finances et secrétaire générale adjointe et de M. Solai, secrétaire général.

Mme Favre de Oliveira rappelle que c'est la dernière présentation annuelle des comptes en MCH1 avant d'intégrer le MCH2. Le règlement exige de présenter les comptes tels qu'ils sont exposés dans le classeur. Elle parcourt chaque service et explique les écarts entre le réel et le budget positifs ou négatifs soient-ils, pour l'exercice 2017.

Ressources humaines :

Les ressources humaines finissent par un écart positif de CHF 1'033'357.- dans les charges. Ils s'expliquent plus particulièrement par le non dépensé suite à l'effet NORIA, par le fait que les postes prévus n'étaient pas pourvus dans leur ensemble et par l'engagement des auxiliaires à l'heure. Tandis que l'écart positif de CHF 287'303.- dans les revenus s'explique notamment par les indemnités journalières reçus des assurances pour maladies, maternité, militaire ou accidents. En effet, ils étaient plus élevés que ce qui était prévu dans le budget. Mme Favre de Oliveira commente qu'il est difficile de prévoir à l'avance les absences de travail liés aux maladies ou accidents. Elle explique à un commissaire que la taxe professionnelle est un impôt communal qui concerne les indépendants selon leurs métiers. C'est une taxe obligatoire et inscrite dans les facturations de l'OCAS. Elle explique que la hausse des frais de formation est due aux formations obligatoires de policiers ainsi qu'aux formations nécessaires et ouvertes aux autres employés afin d'optimiser leurs compétences. Quant à la question liée à l'engagement du personnel par des entités spécialisées, M. Solai répond que la Commune, pour engager du personnel adéquat, a fait appel à une agence de placement qui touche une commission et à des chasseurs de têtes payés, soit au forfait, soit à l'équivalent du salaire du candidat engagé.

Concernant l'augmentation des frais des repas, Mme Favre de Oliveira rappelle qu'en 2017, le nombre de réceptions organisées a augmenté, s'ajoute à cela les frais de café mise à disposition des collaborateurs ou encore l'augmentation des frais de repas d'affaire. Un autre commissaire fait la remarque de présenter un glossaire afin de permettre de comprendre facilement les acronymes.

Mme Favre de Oliveira indique à un commissaire que lorsqu'on est dans des charges négatives, on est dans l'obligation de présenter des délibérations afin de combler les différences. Quant à la question du non engagement des stagiaires, M. Solai répond qu'aucune demande n'a été faite à ce sujet. Par rapport à l'augmentation des dépenses concernant les malades ou les absents pour services militaires, Mme Favre de Oliveira précise que le budget calculé trop bas par rapport à la réalité explique l'écart important. M. Solai ajoute que selon les circonstances et suivant des services, on peut avoir des effets « yo-yo ».
Mme Favre de Oliveira éclaire un commissaire sur le sujet des délibérations en lui rappelant qu'il y a une obligation de présenter des délibérations lorsque les charges sont négatives.

Finances

Ce service regroupe trois fonctions, la comptabilité générale, l'établissement du budget de fonctionnement, les investissements et assurances ainsi que la taxe professionnelle. Ses comptes indiquent un écart négatif dans les charges de CHF 42'302.-, soit une diminution de 3% sur le budget prévu. Les revenus inscrivent aussi un écart négatif de CHF 18'069.- qui s'explique par le fait de les avoir budgétés, mais les recettes ne sont pas concrétisées dans les faits.

Etat civil

Les revenus marquent un écart négatif de CHF 7'132.- qui s'explique par le non-paiement des indemnités journalières par les assurances. Les charges finissent par un écart positif de CHF 1'376.- qui s'explique par le fait d'avoir deux types de caisse d'assurances selon la fonction de l'employé.

Social et jeunesse

L'écart positif des charges de CHF 550'434.- affiche une diminution de 17% du montant prévu par le budget. Cela s'explique en grande partie par l'effet NORIA, par le non-dépensé relatif à la diminution d'engagements du personnel. De l'autre côté, l'écart positif des revenus chiffrés à CHF 164'057.- exprime une augmentation de 492% par rapport au budget. Cela s'explique essentiellement par des revenus non-budgétés, obtenus par des facturations à l'Hospice général concernant les appartements relais et à la commune de Satigny au sujet du service de l'antenne emploi mis à disposition de ses jeunes. Selon Mme Leuenberger, la diminution de fréquentation des jeunes Meyrinois à l'antenne emploi, est signifiée par leur insertion ou encore par leur engagement au sein de la Commune. Quant aux prestations destinées aux jeunes de Satigny, elle précise que Meyrin reçoit un forfait pour un quota d'heures déterminé par une convention.

Un commissaire demande des précisions concernant le poste vacant à un ETP de 1.5. Mme Favre de Oliveira répond qu'un travailleur social a démissionné et le poste n'a pas été pourvu. Concernant la question liée aux écarts engendrés par les engagements, Mme Leuenberger explique que cela revient au remplacement du personnel et la démission de deux éducateurs. Un commissaire demande si le personnel engagé sur appel reçoit des indemnités pour leur disponibilité.
Mme Favre de Oliveira répond qu'il bénéficie plutôt de bonnes assurances sociales.

Les aînés

L'écart négatif dans les revenus, compté à CHF 6'843.-, s'explique exclusivement par les recettes non reçues des assurances concernant les indemnités journalières pour les cas de maladies, maternité, militaires, ou accidents. Pour l'écart positif des charges, qui se monte à CHF 20'104.-, Mme Favre de Oliveira l'explique par le fait que le budget voté en 2017 concernait un CDI, mais la personne a été engagé par un CDD. S'ajoute à cela certaines charges d'assurances sociale budgétées à la hausse. Un commissaire désire savoir pourquoi il y eu un changement de la nature du contrat pour la personne engagée, Mme Leuenberger lui répond que cela répond au projet de la personne engagée qui avait un tel souhait.

Urbanisme, travaux publics et énergie

Les comptes de ce service finissent par un écart positif des charges de CHF 467'356.-. Mme Favre de Oliveira explique cela par des postes qui étaient disponibles par le budget mais qui n'ont pas été pourvus. Elle précise que la diminution de 1% des charges revient aux effets NORIA. M. Solai ajoute qu'il est difficile d'anticiper les besoins d'un service.

Gérance et bâtiment

Mme Favre de Oliveira explique l'écart négatif de CHF 166'730.- des charges par l'engagement du personnel sur appel pour le nettoyage afin de remplacer celui qui reste existant, mais qui est en arrêt de travail. Aux incompréhensions d'un commissaire par rapport à l'augmentation des charges de 35% ainsi qu'à la création d'un nouveau poste de secrétaire générale adjointe sans passer par une délibération, elle met en évidence qu'il est difficile de faire un budget pour les absences de longue durée ne sachant pas quand un employé arrêtera le travail pour maladie ou accident ni pour combien de temps. Quant au nouveau poste de SG adjointe créé, elle répond qu'il s'agit juste d'un changement de poste sans modification de budget. M. Solai confirme que la seule amélioration de ce changement est l'augmentation des annuités, donc pas d'impact sur le salaire. Ce dernier n'apparaîtra, s'il y a lieu, qu'après le passage d'une commission de réévaluation du poste. Il apporte également des éclaircissements sur les indemnités panier en précisant qu'il s'agit d'un dédommagement pour les employés qui n'ont pas de pauses par la nature de leur travail.

L'environnement

L'écart négatif de CHF 329'900.- sur les charges s'explique principalement par l'engagement du personnel de remplacement de ceux existant et qui sont en absence maladie ou accident.

Culture et théâtre

Mme Oliveira mentionne que l'écart positif des charges de CHF 116'051.- revient essentiellement à des erreurs de calcul de budget ainsi qu'au non-dépensé relatif à l'assistance billetterie. Alors que l'écart négatif de CHF 32'261.-, concernant les revenus, s'explique uniquement par les indemnités journalières des assurances pour les cas maladies, maternité, militaire ou accidents budgétés à la hausse.

Bibliothèque

Le manque de CHF 34'554.- des charges budgétées s'explique spécialement par le dépassement lié à des remplacements des collaborateurs absents de longue durée.

Sécurité et PC

Mme Favre de Oliveira commente l'écart négatif de CHF 43'576.- pour les charges, par l'engagement d'un troisième APM qui n'était pas budgété. Tandis que l'écart positif des revenus qui se monte à CHF 138'453.-, elle l'explique par les indemnités journalières reçues des assurances pour les cas de maladies, maternité, militaire ou accidents. Mme Favre de Oliveira relève que bien que l'écart de 2% entre le réel et le budget reste raisonnable, l'administration travaille pour le diminuer davantage. Pour répondre à la question d'un commissaire concernant la collaboration de Meyrin avec Satigny concernant l'intervention des APM, M. Tschudi précise que le Conseil municipal de Satigny a refusé que Meyrin intervienne dans leur commune. Ainsi, Meyrin a gardé un seul contrat pour intervenir sur trois rues de leur zone industrielle.

L'administration générale

Autant les charges que les revenus présentent des écarts négatifs. Pour les charges, il se chiffre par une augmentation de CHF 51'266.- et pour les revenus par une diminution de CHF 1'668.-. Mme Favre de Oliveira précise que l'écart des charges s'explique essentiellement par la différence entre le budget et le réel des honoraires et prestations liés à de nombreux postes. Dans son commentaire, elle ajoute que le total général de ce service, avec toutes les fonctions, indique une différence de CHF 1'054'819.- entre le budget et le réel. Cet écart positif de 2% reste très raisonnable dans l'ensemble. Toutefois, l'administration travaille sur les parties qui peuvent diminuer cet écart.

Informatique

L'écart positif des charges est de CHF 18'713.-. Il s'explique par un budget vu à la hausse par rapport au réel en ce qui concerne le matériel et logiciel informatique, l'entretien et la maintenance informatique. S'ajoute à cela la baisse de la cotisation au SIACG, qui est calculé au prorata du poids relatif à la masse salariale. À la question d'un commissaire par rapport à l'augmentation des nombres d'imprimantes répond que l'administration travaille sur le projet de les réduire.

Communication et relations publiques

L'écart positif des charges de CHF 54'010.- s'explique par le non-dépensé du budget du journal Meyrin Ensemble, suite à des économies faites par la réduction du nombre d'éditions et dans les frais de maintenance, suite au passage d'un site Internet à l'autre. Quant à l'écart négatif des revenus de CHF 2'558.-, il s'explique exclusivement par la diminution des recettes engendrées par les publicités dans le journal de Meyrin.

Développement social et emploi

L'écart négatif des charges est de CHF 69'449.- et l'écart positif des revenus est de CHF 24'681.-.

Un commissaire veut avoir des renseignements sur le soutien de la Commune aux entreprises concernant les apprentis. Mme Leuenberger répond qu'après expérience, le Conseil administratif a déduit qu'il n'est plus pertinent de continuer dans une telle démarche. Quant à la proposition de garder cette ligne, M. Devaud rappelle la contrainte des entreprises d'avoir des formateurs reconnus pour accompagner les apprentis.

Une commissaire ajoute que la contrainte réside plus particulièrement dans le manque de temps vu toutes les exigences auxquelles sont exposés les formateurs qui accompagnent les apprentis.

Un commissaire veut savoir si la police municipale prend en charge la sécurité lors des manifestations. M. Tschudi confirme que l'on a recourt à l'engagement de personnes lors des manifestations, suite aux contraintes des horaires des APM.

Jeunesse

Mme Favre de Oliveira précise que l'écart positif des charges de CHF 78'583.- revient majoritairement au non-dépensé du budget relatif aux subventions à des associations. S'ajoute à cela le gain engendré par les non-subventions des camps de vacances de jour tels que les centres aérés.

Petite enfance

L'écart négatif des revenus est de CHF 207'817.- s'explique en partie par les recettes moins favorables des frais d'écolage payés par les parents calculés selon leurs revenus (1/3 des parents sont aidés par l'Hospice général). Mme Favre de Oliveira apporte des éclaircissements à un commissaire que le coût de la crèche est annualisé (divisé par l'année c'est-à-dire 12 mois) pour EVE Parc et EVE Vergers.

Bibliothèque

Un écart positif dans les charges de CHF 23'742.- qui s'explique par l'écart dans l'entretien des bâtiments ainsi que l'écart perçu dans les fonds documentaires. L'écart positif et insignifiant de CHF 29.- dans les revenus montre que le budget était correct.

Culture

Les charges finissent par un écart négatif de CHF 24'232.- et un écart positif des revenus de CHF 37'498.-. Elle explique que les CHF 30'000.- de subvention à l'association Art O'danse n'étaient pas budgétés pour les charges. De même, pour les recettes, le financement par le Fonds intercommunal au projet Groove and Moove, ce montant n'était pas budgété.

Séance 2 mai 2018

Séance déroulée en présence du président de la commission des finances, des conseillers administratifs Mme Leuenberger et M Devaud ainsi que de la secrétaire générale adjointe, Mme Favre de Oliveira. Cette dernière poursuit la présentation en détail des comptes.

Théâtre Forum Meyrin

Le théâtre a connu une baisse de 14 représentations et une augmentation de 2.7% dans les fréquentations. Le compte présente un écart négatif dans les charges de CHF 5'351.- expliqué principalement par l'engagement de différents personnels auxiliaires et un écart positif dans les revenus de CHF 115'705.-.

Mme Favre de Oliveira rappelle que le théâtre avait ses propres comptes, mais dans le cadre de MCH2, il dû être groupé avec le Forum. Un commissaire demande les raisons du dépassement du budget concernant les honoraires et prestations services. Mme Leuenberger précise qu'ils s'expliquent par la stratégie de publications des annonces spécifiques et par des actions spécifiques telles que les Géants et le Verbier Festival, dont Meyrin était partenaire. Quant à la baisse des prestations, elle lui répond que les comptes du théâtre se tiennent à l'année civile, le bilan se fait donc au mois de décembre. Cela pose la problématique du chevauchement des comptes de la Commune avec ce compte culturel.

Mme Favre de Oliveira explique à un autre commissaire que si les recettes sont à la hausse, les charges ont diminué par la réduction du nombre de représentations. De plus, cela n'est pas affecté par les activités municipales car les dates choisies ne dérangent pas les présentations. Elle lui précise que ces prestations sont facturées en partie. La question de facturation est en étude pour être développée en 2019.

Un commissaire questionne sur l'action du théâtre. Mme Leuenberger répond que la mission principale est de maintenir ce qui existe déjà et assurer une visibilité par des têtes d'affiches. Un commissaire veut savoir pourquoi le matériel du traiteur n'est pas pris en charge par la Commune. Mme Favre de Oliveira répond que le bâtiment appartient à la Commune et que le matériel est au traiteur. Quant à la question qui revient chaque année à propos du service privé de ce dernier, elle précise que son taux d'activité pour la Commune est de 60%. Ainsi, il dispose de 40% de libre pour travailler avec les associations ou autres.

Urbanisme, travail et énergie

Les comptes de ce service observent en 2017 une diminution de charges de 9% par rapport à 2016. Ils présentent un écart positif dans les charges de CHF 52'648.- et un écart négatif dans les revenus de CHF 154'408.-. Un commissaire s'interroge sur les sommes dépensées sans passer par des délibérations ainsi que sur le dépassement modeste des recettes perçues par la Commune concernant l'occupation du domaine public, les fouilles ou encore l'emplacement des antennes Swisscom. M. Tschudi répond que pour présenter une délibération, le service de l'urbanisme doit faire une étude préalable afin de pouvoir argumenter ses avis et faire des propositions.

Mme Favre de Oliveira précise, pour la deuxième question, qu'il ne s'agit que d'un décompte reçu de la DGT. Elle rappelle que les comptes des Vergers ne sont pas encore ouverts. Le même commissaire demande des explications sur l'autorisation de grue.

Un autre commissaire lui explique que la Commune perçoit des recettes quand elle autorise l'utilisation du domaine public. Quant à l'opportunité de percevoir plus de recettes de Swisscom pour l'implantation des antennes, M. Tschudi précise que c'est l'Etat qui délivre les autorisations et non les communes. Concernant la

répartition des recettes de la gravière entre Meyrin et Satigny, Mme Favre de Oliveira répond par 60% au bénéfice de Meyrin.

Quant aux explications demandées par un commissaire sur la promotion de la mobilité, M. Tschudi répond qu'il s'agit des kits de mobilité offert aux nouveaux habitants afin de les encourager à utiliser les TPG, des promotions de vélo électrique ou encore des réductions sur les abonnements TPG, faites une année sur deux.

Aînés

Un écart négatif de CHF 17'605.- s'observe pour les charges qui s'expliquent par des dépassements liés au service du traiteur pour Noël, à la nouvelle charge salariale du professeur de yoga (donné anciennement par un volontaire) ou encore par les non-dépensés du séjour des aînés. L'écart positif des revenus CHF 5'991.- s'explique plus particulièrement, par les diverses activités payantes des aînés. Un commissaire veut savoir le montant des subventions individuelles concernant les obsèques. Mme Favre de Oliveira répond qu'il est situé entre CHF 2600.- au maximum et CHF 1500.- au minimum. Mme Leuenberger ajoute qu'il y a une convention d'obsèques entre la Commune et le service des pompes funèbres.

Le même commissaire demande si les subventions aux proches aidants engendrent des frais supplémentaires. Mme Favre de Oliveira précise que la manifestation "la journée des proches aidant " organisée pour une semaine, ainsi que la rémunération de l'accompagnant pour les randonnées n'étaient prévus dans le budget.

Police municipale

Autant les charges que les revenus finissent par des écarts négatifs. Un commissaire s'interroge sur le grand nombre de chefs dans le service. M. Tschudi précise que ce métier offre l'opportunité de grader avec le temps. Ainsi, beaucoup d'anciens sont devenus chefs, mais ils restent très actifs sur le terrain. Par rapport à la question s'il y a un quota d'attribution de chef à un certain nombre de collaborateurs, il répond non. Un autre voulait savoir combien de personnes sont concernées par de longues absences. M. Tschudi répond deux collaborateurs. Un commissaire demande si l'APM rembourse sa tenue quand il quitte le service. Il précise que la Commune, qui le reçoit, rembourse une partie du coût d'écolage. Mme Favre de Oliveira explique, en ce qui concerne le paiement des amendes, que, si ce dernier est fait dans les 30 jours, les recettes au complet reviennent à la Commune. Mais, si le paiement est fait après 30 jours, il passe au Canton qui restitue seulement une partie à la Commune.

Service de Feu

Les écarts des charges et des revenus sont positifs. Un commissaire veut savoir pourquoi le budget de ce service augmente d'une manière considérable. M. Tschudi répond que le budget est voté par la ville et que le coût est réparti entre les communes. Sans oublier l'évolution de la technologie, M. le Président ajoute que cela tient compte aussi de l'augmentation de la population.

Protection civile

L'écart négatif des revenus de CHF 11'470.- s'explique principalement par la non location de la PC de Bellavista. Un commissaire s'interroge sur la location de la PC à l'Hospice général. M. Tschudi répond que le lieu est à nouveau proposé à la location.

Gérance et entretien des bâtiments

L'écart positif des charges de CHF 330'542.- s'explique essentiellement par la non-utilisation du budget prévu pour le désamiantage des bâtiments de l'administration, par des économies faites sur les frais d'entretien ainsi que par le gain de 4 mois sur le budget calculé sur l'année complète pour l'Arc-en-ciel suite à son déménagement en avril. Tandis que l'écart négatif des revenus s'explique fondamentalement, par le non-encaissement des recettes des droits de superficie, car le DDP ne rentrera en force qu'en 2018. Un commissaire s'interroge sur des places vides dans le parking des Arbères. M. Devaud précise que la Commune a acquis dix-neuf places, dont elle a remis la gérance à la Fondation des parkings. Ainsi, n'étant pas encore loués, cela explique que l'on ne les voit pas dans les revenus. Quant à la question des loyers des concierges, Mme Favre de Oliveira répond que, quand un concierge ne dispose pas d'un appartement de fonction, c'est la Commune qui lui paye le loyer. Elle ajoute que pour 2017, il n'y a pas eu de budget à ce sujet, car il est prévu de modifier les principes de loyer pour les concierges.

Séance du 3 mai 2018

Séance déroulée en présence du président de la commission, des conseillers administratifs Mme Leuenberger et M. Devaud et de Mme Favre de Oliveira, secrétaire générale adjointe et responsable des finances.

Dans cette séance, on poursuit avec le service de gérance et entretien des bâtiments. Un commissaire interroge sur la limite du Conseil administratif de dépenser sans passer par le Conseil municipal via une délibération.

Mme Favre de Oliveira répond que la marge d'intervention du Conseil administratif s'arrête dans la limite du dépassement du budget. Quant à la question des frais élevés relatifs à la facture téléphonique alors qu'il n'y a pas de redevances à payer, Mme Favre de Oliveira explique que les frais paraissent élevés, car ils ont une partie qui est centralisée, mais, à terme, il y aura une répartition selon les fonctions concernées.

M. Amato apporte des précisions par rapport aux redevances en pointant que les bâtiments sont à la Commune et M. Devaud ajoute que l'on a des installations d'alarmes et cela demande des frais. Un autre commissaire s'interroge sur la gratuité du vélodrome. M. Devaud précise que les organismes qui en profitent ne reçoivent pas de subvention.

Environnement

L'écart positif des charges de CHF 228'828.- s'explique principalement par des économies faites entres autres sur des travaux pour le relevé des grilles d'écoulement des eaux claires effectués par un technicien stagiaire et non par un géomètre, sur des achats de peinture et des aménagements et réfections des

pelouses, ainsi que sur des frais d'incinération. M. Devaud explique à un commissaire que les terrains de foot naturels demandent énormément d'arrosage, d'où la vision de les changer par du synthétique qui ne demande pas beaucoup d'entretien. Concernant la question relative aux déchets, il précise que Meyrin est l'une des rares communes qui est sur plus de 50% de tri, cela diminue considérablement les frais d'incinération. Toutefois, l'apport des déchets, plus particulièrement du carton, dépend du cours du marché qui est actuellement vu à la baisse.

Sport et mesures santé, sécurité au travail

Les comptes 2017 ont enregistré un écart positif de CHF 146'574.- pour les charges et un écart négatif de CHF 112'822.-. Un commissaire demande pourquoi on n'a pas de statistiques sur les accidents au travail. Mme Favre de Oliveira confirme que ces chiffres sont en possession des RH qui ne les communiquent pas. Un autre pointe la pertinence de continuer avec des terrains de tennis vu le nombre insignifiant des adhérents. M. Devaud répond que cette activité n'attire pas des personnes quand il fait chaud. Il ajoute que le squash n'a plus le même intérêt qu'auparavant. De plus, il y a beaucoup de terrains actuellement construits par les autres communes.

Un autre commissaire relève qu'il serait dans l'intérêt de la Commune de revoir sa stratégie de prix pour attirer du monde. Il trouve que payer CHF 30.- par heure de tennis est très chère, quand on peut trouver facilement un terrain à 15 euros.

Un commissaire interroge sur le dépassement du budget d'achats de fournitures. Mme Favre de Oliveira répond que jusqu'à CHF 5'000.-, cela s'inscrit dans la rubrique de l'entretien courant, mais dès le dépassement de ce montant, cela passe dans la rubrique entretien spécifique. M. Devaud ajoute que suite aux problèmes récurrents de l'installation compresseur, le Conseil administratif prévoit une proposition pour mise à niveau.

Finances

L'écart positif de CHF 1'293'589.- observé dans les revenus est dû spécialement à la perception des impôts de l'année 2017 sur les personnes morales qui était plus élevée que celle budgétée. S'ajoute à cela les correctifs des années précédentes. L'écart négatif des charges de CHF 453'674.- revient notamment à certaines dépenses non prévues dans le budget ainsi qu'à l'adaptation des amortissements aux dépenses.

Un commissaire désire avoir des précisions sur la compensation des communes françaises. Mme Favre de Oliveira lui répond qu'il s'agit d'un accord cantonal et non communal. En effet, selon cet accord datant de 1975, le Canton verse 75% du montant dû sur les 3,5% de l'ensemble de la masse salariale des frontaliers et les communes partagent les 25% restants. À savoir que la part de Meyrin couvre 8%. Aux éclaircissements demandés par rapport au calcul des amortissements, elle explique qu'auparavant ce dernier se calculait dès l'acceptation des délibérations, ce qui était faux. Le MCH2 a corrigé cette anomalie et a permis le calcul d'une manière réelle.

Un autre commissaire s'interroge sur l'augmentation des frais liée aux sinistres et demande des précisions de ce qui relève du vandalisme. Mme Favre de Oliveira lui rappelle que l'on doit payer des franchises. Ainsi, vu le nombre grandissant

d'actes de vandalisme, dont les frais ne dépassent pas les franchises et dont la charge revient à la Commune, cela augmente les frais.

Le même commissaire veut comprendre le pourquoi de l'augmentation des charges du service de la protection civile. Elle lui signifie que cela est dû à la régulation des assurances de 17 remorques non payées, depuis 2012, et qui n'étaient pas budgétées pour 2017. Pour la question de la TVA non récupérable en ce qui concerne les restaurants scolaires, elle précise que celle-ci est forfaitaire et le non-récupérable concerne le budget calculé sur le réel de l'année 2015. Par rapport aux écarts négatifs notés, d'une part, dans le revenu sur la fortune et, d'autre part, dans la taxation professionnelle, elle explique que l'on se base sur l'estimation de l'Etat qui ne tient pas compte de l'augmentation de la population, ce qui crée des écarts dans le calcul. Alors que pour la taxation professionnelle, l'estimation est faite sur les réels des trois dernières années. Toutefois, il suffit d'avoir un mouvement d'une ou deux entreprises pour que l'écart soit considérable. Le calcul basé sur le chiffre d'affaire devient, en effet, impossible dans ce cas.

Total général et bilan

Mme Favre de Oliveira poursuit les explications. En résumé, autant les revenus que les charges marquent des écarts positifs dans le total général. L'année 2017 finit par la clôture de 27 délibérations. Le bilan présente un actif de CHF 300'181'373.- formé par les totaux des patrimoines financiers de CHF 88'273'945.- (fonds propres caisses et banques, avoirs des impôts et taxes professionnelles à encaisser, placements) et du patrimoine administratif de CHF 211'907'428.- (investissements, prêts et participation permanentes, subventions d'investissements). Les passifs qui sont d'un montant de CHF 300'181'373.- se présentent dans les totaux des engagements courants et les passifs transitoires, des dettes à moyen et long terme, des engagements des entités particulières, des provisions, des engagements financiers spéciaux, des préfinancements ainsi que la fortune.

Un commissaire désire savoir ce que la Commune paye comme intérêt négatif sur ses disponibilités. Mme Favre de Oliveira confirme que les taux d'intérêt sont négatifs pour le moment. Elle ajoute que les disponibilités de la Commune sont formées spécialement de l'argent reçu récemment et des subventions de fin d'année du Canton. Tous ces apports augmentent les disponibilités par conséquent les frais destinés à payer l'intérêt.

Un autre commissaire demande ce que l'on va faire avec ce disponible. Mme Oliveira réplique qu'il constitue une réserve et permet à la Commune de ne pas recourir à des prêts. Elle précise qu'elle a réussi à faire des prêts à 0%, ce qui représente un avantage.

Les investissements

Mme Favre de Oliveira reprend en détail cette partie. En général, les dépenses engagées dans les investissements s'élèvent à CHF 36'706'041.36. Les subventions ou recettes s'élèvent à CHF 21'050'171.16.

Concernant la délibération des Vergers, Mme Favre de Oliveira précise qu'il s'agit de celle qui date de 2011. Un autre commissaire demande si les dépenses du site Internet sont comprises dans le cahier de charges en entier ou juste une partie. Mme Favre de Oliveira lui répond qu'ils ne concernent que la partie réalisée en

cette année. Un commissaire relève que l'on a réalisé une économie de 6% sur l'ensemble des délibérations clôturées.

En fin de séance, le président passe au vote des trois délibérations concernant les comptes 2017.

La délibération n° 2018-07, relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017, est préavisée favorablement avec l'abstention des PLR.

La délibération n° 2018-08, relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir, est préavisée favorablement avec l'abstention des PLR et d'un MCG.

La délibération n° 2018-09, relative à l'approbation du rapport de gestion 2017 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin Mandement (OPC Meyrin-Mandement), est acceptée à l'unanimité.

[Applaudissements].

[Pause 20h05 à 21h05].

M. Fabre donne la parole aux prises de position des partis.

M. Amato donne lecture de la position des Verts:

"En préambule, nous tenons à remercier Mme Badia Luthi pour son rapport plus que complet de nos séances de commission.

En mai, fais ce qu'il te plait au sein du Conseil municipal, c'est le mois qui représente la présentation et le vote des comptes, s'il vous plait. Dernière année sous MCH1. Nous qui nous étions presque habitués à MCH2, retour dans la présentation jusque-là habituelle des comptes. Nous tenons en premier lieu à remercier et féliciter le service des finances pour son travail remarquable et l'excellente qualité des documents fournis. Nous souhaitons également remercier chaleureusement Mme Sandra Favre de Oliveira qui a voué un grand soin à cette présentation et fourni toutes les explications et réponses aux commissaires.

Cette année les ajouts de commentaires détaillés sur les lignes impactées par des différences ont apporté une meilleure clarté et de fait, la plupart de nos questions ont trouvé réponse directement sur le document. Nous tenons à saluer les efforts continus de notre administration afin de réduire la consommation d'énergie et plus particulièrement notre Monsieur Energie communal, Monsieur Balsiger, qui contribue chaque année à nous démontrer que des économies sont faisables. Nous avons constaté avec énormément de satisfaction que les ressources humaines ont mis l'accent sur la formation du personnel et ont même dépassé le budget prévu pour les formations continues. Enfin, ceci démontre que celui-ci doit être augmenté l'année prochaine et nous y veillerons. Nous remercions le service de gérance et entretien des bâtiments qui a tenu compte de nos remarques de l'année précédente et qui a réussi à prévoir au plus juste son budget afin de pouvoir réaliser la totalité des projets budgétés.

Mais les comptes 2017 doivent aussi nous rendre attentifs. En effet, il ne faut pas croire que la ville de Meyrin peut compter sur les rentrées fiscales toujours en augmentation ou supérieures à celles prévues par le Canton. Nous pouvons observer que cette année, les impôts des personnes physiques étaient en-dessous des prévisions. Heureusement, elles ont été compensées par celles des personnes morales légèrement au-dessus des prévisions. Ces comptes étaient les derniers étudiés sous cette forme. Ils ne montrent malheureusement pas les coûts réels de chaque prestation.

Les Verts se réjouissent de l'étude des comptes à venir pour visualiser réellement le coût des prestations publiques, et de pouvoir tenir des débats politiques et économiques que les débats actuels, qui se perdent trop dans les lignes lesquelles sont trop ciblées.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront avec joie les comptes 2017, légèrement bénéficiaires, qui auront permis de couvrir une partie des investissements engagés en 2017."

Mme Girardet déclare au nom du MCG:

"En préambule, je tiens à souhaiter la bienvenue à Mme Corinne Wullschleger, qui rejoint nos rangs après un temps d'interruption.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Tout d'abord, merci à Mme Badia Luthi pour son excellent rapport. Je sais par expérience que ce n'est pas une tâche aisée. Merci également à Mme Sandra Favre de Oliveira et son service financier pour la clarté des comptes et des documents présentés. Merci au Conseil administratif pour les réponses apportées aux questions lors de l'étude des comptes.

Qui se souvient encore du bénéfice annoncé aux comptes de l'année dernière (Comptes 2016) ? 14,5 millions ! Cet excédent extraordinaire arrivait juste après la décision d'augmenter les centimes additionnels comme le demandait le Conseil administratif fraîchement élu ! Raison pour laquelle Mme Sapin, s'exprimant au nom du MCG, disait tout à la fois « sa satisfaction et son énervement » démontrant ainsi les excellentes raisons d'avoir lutter contre l'augmentation scandaleuse des centimes additionnels.

Aujourd'hui, avec la présentation des seconds comptes de la législature (comptes 2017), nous devons à nouveau prendre acte d'un excédent exceptionnel de 2,9 millions de francs. S'il est plus modeste cette année, ce n'est pas seulement en raison d'une excellente maîtrise des coûts par l'administration ! Ce résultat modeste certes, mais confortable, est essentiellement dû à l'augmentation importante consentie au budget 2017 aux charges. Elles ont, en effet, augmenté de 10% passant d'un montant de CHF 93'419'000 au réel 2016 à la somme de 103,1 millions aux comptes 2017. On se paie même le luxe de faire 1,4 million d'économie sur les charges totales tant le budget 2017 était « confortable et prudent » ! Alors que la ligne 30 « charges du personnel » annonce par exemple une augmentation de 3,9 millions entre le réel 2016 et le réel 2017 !

Voilà, on a, dès lors, compris comment d'année en année les comptes meyrinois sont ajustés.

Au lieu de baisser les impôts, le Conseil administratif préfère augmenter les charges budgétées pour les équilibrer aux recettes fiscales majorées. Et ainsi de suite.

Madame Sapin avait d'ailleurs proposé la création d'un fonds de réserve conjoncturelle dans le cadre de l'étude du budget 2017. Cette proposition n'avait pas été retenue. M Devaud avait alors répliqué *« ne pas être sûr que le projet de résolution concernant les réserves soit indispensable, puisque de toute façon, la Commune effectue déjà des réserves et les utilise de manière judicieuse. »* Nous avons pris acte.

En 2017, comme pour justifier les postes supplémentaires votés, le Conseil administratif nous abreuve à grand frais de propagande louant toutes les nouvelles réalisations, les initiatives du « mieux vivre ensemble » ! On réinvente un nouveau style de représentation populaire en remplacement du Conseil municipal, qui perd sa vocation. On organise des consultations, des démarches participatives, des réunions de restitutions de ces groupes d'usagers lors de séances d'information. Le Conseil administratif délègue même une soixantaine de ses employés communaux pour « dessiner ensemble une mairie et plus encore... ». *« La construction du nouveau quartier des Vergers nous a fait prendre conscience, une fois de plus, des bienfaits d'une démarche participative, relève M. Devaud. Comme pour les Vergers, une nouvelle mairie doit pouvoir offrir des espaces de dialogues et d'échanges. »* Tribune de Genève du 15 mai 2018.

Il serait temps pour le Conseil administratif de comprendre que le Conseil municipal est le représentant de cette population. S'il entend construire l'avenir de la Commune, il devient urgent d'en parler en priorité avec son Conseil municipal. Quand un référendum est lancé contre le budget 2018, le Conseil administratif ne devrait-il pas respecter nos institutions et laisser les processus démocratiques se dérouler normalement sans interférer comme il l'a fait pendant la période de récolte de signatures en décembre 2017 ?

J'aurais personnellement souhaité que la population meyrinoise puisse s'exprimer sur la justesse ou non du budget 2018 sans devoir subir les menaces et les sévères avertissements du Conseil administratif en cas de refus du budget 2018 : *« un retard à l'ouverture de l'école des Vergers, avec la catastrophe annoncée du non engagement du personnel indispensable à la bonne marche de l'administration, etc. »*

Nous pouvons nous poser la question sur ce que le citoyen meyrinois attend de nous !

Le Conseil administratif y répond d'ailleurs avec empressement dans sa présentation des comptes : *« un développement sain de la Commune et le maintien d'une fiscalité attractive et raisonnable sur le long terme. »* et il ajoute : *« c'est ce que nous lui devons »*. Monsieur Devaud promet : *« Ces démarches nous permettront de consolider nos revenus pour les années à venir et de combler l'écart entre l'augmentation des charges dues à notre développement actuel et d'assurer ainsi un équilibre sain entre charges et revenus SANS DEVOIR AUGMENTER LA FISCALITE. »*

Nous souhaitons que ces promesses soient tenues, lors de l'élaboration du prochain budget 2019. Que le Conseil administratif ait à cœur de maintenir une fiscalité attractive en évitant de faire exploser le budget 2017 avec ses 33 postes supplémentaires. En espérant que les réserves accumulées, les provisions

encaissées et les excédents comptabilisés suffiront à absorber les engagements futurs liés aux grands projets que la Commune ambitionne encore de réaliser.

Pour toutes ces raisons, le groupe MCG estime qu'il est de son devoir d'accepter ces comptes 2017, qui correspondent bien au budget 2017 tel qu'il l'avait amendé et voté. Par contre il refusera la délibération n° 2018-8a concernant l'approbation des crédits supplémentaires 2017, c'est trop compte tenu du budget large et généreux voté en novembre 2016.

Lors de l'étude du budget 2017, le MCG avait tout entrepris pour réduire les charges. Il constate aujourd'hui, que l'augmentation des impôts n'était absolument pas nécessaire et justifiée.

Pour les budgets 2019 et suivants, il s'opposera par tous les moyens à une augmentation de ses centimes additionnels.

Merci pour votre écoute."

Au nom du PDC, **M. Jimenay** déclare:

"Permettez-moi de remercier vivement Madame Badia Lüthi, la rapporteure pour son exposé détaillé dans ce très difficile exercice qu'entraîne l'étude des comptes. Difficile en tous points d'ailleurs, car si l'administration a dû faire face à un travail complexe et compliqué en sus des bugs informatiques, nous, les commissaires, devons nous atteler à la lecture et la compréhension dans un temps relativement court.

Cela étant, prendre connaissance d'une demande d'approbation d'une délibération pour crédits supplémentaires d'un montant global de CHF 2'982.538.29, n'est jamais très agréable.

Bien entendu, des explications plausibles nous ont été données au cours des six séances commissions élargies qui ont eu lieu, et que dans l'ensemble on peut donc dire, même si l'on n'est peut-être pas d'accord, avec le fond ou la forme, que cela va...

Afin de ne pas contribuer à prolonger la durée des interventions, je ne ferai pas ici le récapitulatif des points qui ont fait cligner des yeux les uns ou froncer les sourcils les autres, les procès-verbaux de commission actualisés et le rapport, qui vient de nous être lu, reflètent assez largement les faits et/ou les ressentis.

Un ou deux points tout de même, qui illustrent le pourquoi de certaines amertumes.

Dépassement dans les frais de formation, même si d'une certaine manière on peut se réjouir que l'administration contribue à la meilleure formation dans tous les secteurs de l'administration, que ce faisant, elle gomme la différence entre personnel courant et les auxiliaires, il reste un goût d'insatisfaction. Car comment comprendre que l'on prend la décision d'élargir le champ des bénéficiaires sans l'avoir prévu financièrement.

De même, comment ne pas regretter que l'on se lance dans l'engagement d'un nouvel APM pour satisfaire les besoins de la convention avec Satigny sans s'être assuré au préalable de l'acceptation de cette dépense par le Conseil municipal satignote. Il y aurait d'autres exemples, mais nous nous limiterons aux citations précédentes.

Compte tenu de ce qui précède, constatant que les explications sur les montants ont été données, mais qu'un certain nombre de regrets demeurent, le PDC optera pour la liberté de vote."

Mme Schweizer donne la position de l'UDC :

"M. Devaud remarque que pour les comptes 2017, il a dû faire un jeu d'équilibriste. Les résultats fiscaux de cette année en sont la preuve, car les comptes se terminent avec un excédent de CHF 2'900'000.-. Ceci montre que notre budget 2017 a été surévalué encore une fois. C'est devenu une habitude désormais. Certainement, ceci est dû à un souci excessif d'atteindre les objectifs prévus. Nous aimerions tout de même qu'on ne mette pas la barre si haute à chaque fois.

Nous avons été très attentifs à cette présentation, très bien détaillée, et remercions Mme Favre de Oliveira et son service pour le travail fourni ainsi que le Conseil administratif pour avoir suivi tout son déroulement.

L'UDC accepte les comptes 2017."

Au nom du PLR, **M. Serrano** tient à remercier Mme Badia Luthi pour la prestation, car il n'est jamais facile de lire pendant 43 minutes et pour son rapport exhaustif. Il remercie également l'administration et, en particulier, le service des finances pour la préparation des séances et des documents mis à la disposition des conseillers municipaux. Même si ces derniers n'étaient pas toujours assimilables ou digestes, par exemple, la ventilation des montants sur la délibération n° 2018-08, le PLR remarque une tendance positive depuis plusieurs années. **M. Serrano** aurait aimé pouvoir discuter avec les chefs de service, mais ceci n'a pas été prévu à son plus grand regret. Toutefois, le PLR tient à relever les éléments suivants :

- 1) Depuis plus de 15 ans, la Commune accumule des excédents de recettes de manière notable et significative. Il ne s'agit pas ici de modestes montants, mais bien de millions d'entrées non planifiées. Cette année, nous sommes sur le point de voter une délibération qui entérine un excédent de 3 millions de francs suisses, soit de centimes d'impôts dans les recettes communales. Il constate que les Meyrinois paient toujours trop d'impôts depuis quelques années. Les estimations fournies par le Département des finances cantonal sont avérées à nouveau favorables avec toutefois une meilleure précision du montant. Dans la même veine, il faut garder à l'esprit la typologie des contribuables très hétérogènes sur la Commune. Avec une assiette fiscale qui repose sur environ 60% des contribuables sur l'ensemble des habitants en âge de perception, et aucun contribuable physique important, les entrées sont donc corrélées avec la situation de l'emploi et du marché économique en général. D'aucuns diront qu'avec le quartier des Vergers, la Commune va encaisser de nouvelles recettes et que le PLR se fait des idées. Il ne le pense pas, car avec moins de 200 PPE, il n'y a pas à entrevoir la perspective de très réjouissantes rentrées fiscales.
- 2) En 2016, le PLR constatait un retrait des entrées d'impôts des personnes physiques de 1%. Cette année, il faut ajouter un nouveau retrait de 1% alors que la population a augmenté durant ce laps de temps. La Commune a encaissé au final CHF 324'000.- de plus entre 2016 et 2017. Les chiffres sont là. Le PLR espère se tromper, mais faire peser de plus en plus le financement

de l'action publique sur le développement des affaires et de l'impôt sur les entreprises est une posture dangereuse qui expose la Commune de manière inconsidérée aux profits et aux pertes de l'économie. Meyrin pourrait se paupériser rapidement et ceci sans que l'on puisse en freiner le mouvement.

- 3) Dans le domaine de l'impôt des personnes morales et de l'impôt sur les sociétés et leurs bénéficiaires, on note également un repli des rentrées fiscales à la hauteur de presque un million de francs suisses, soit un retrait de 4% par rapport à 2016. Dans le cas de la taxe professionnelle communale, on note également un repli de 1.4 millions, soit 10% d'entrées en moins sur un exercice ! Au total, Meyrin a encaissé, en 2017, 2.6 millions de moins qu'en 2016, soit un retrait des entrées fiscales de 3%. Comme précédemment relevé pour les recettes, le compte de charges est aussi touché par une différence de 1%, soit 1.4 millions par rapport au budget que ce Conseil a voté. Ceci dégage un non-dépendu dans nos comptes. Cette thématique nous interpelle à deux titres :
- a) La difficulté de la Commune à recruter tout le personnel accordé par le Conseil municipal et ceci depuis des années ! Les facteurs sont, en majorité, exogènes, mais ils doivent être mieux pris en compte dans la planification usuelle. De même, à chaque budget, il constate que la gauche et le Conseil administratif les pressent de doléances concernant l'engagement de personnel supplémentaire, car le personnel existant n'a plus la capacité d'en faire plus. Chaque année, la même rengaine à l'embauche indispensable avec son cortège de plaidoyers et peu ou pas convaincants pour certains postes. Les chiffres sont là ! Il s'agit de presque 10 équivalents temps plein dont les postes n'ont pas été pourvus en 2017.
 - b) L'évaluation des provisions pour pertes sur débiteurs semblent encore trop importantes. Au regard des expériences passées, il attend de l'administration qu'elle affine encore sa marge pour se trouver dans une fourchette entre 10 à 20%. Dans le cadre des investissements, le PLR observe avec attention que la capacité d'autofinancement est satisfaisante et que le montant de 25 millions de francs suisses prévus par le Conseil administratif par année est réaliste. En 2017, nos investissements ont été modérés avec un montant de 17 millions de francs suisses, soit un retrait de 8 millions par rapport à l'année précédente. Le PLR y voit la marque des importants investissements précédents notamment dans le quartier des Vergers. Le PLR estime que la Commune doit tenir le cap de ses investissements mais sans vouloir investir à tout prix de manière ostentatoire. En bonne conjoncture, il est indispensable d'ancrer des provisions pour les futurs investissements et réduire l'exposition à la dette par des amortissements. Il faut prendre ainsi une posture raisonnable en terme d'investissements pour le futur en évitant de faire enfler les besoins en personnel ou en prestations externes à l'administration grâce à un étalement dans le temps et à un lissage des investissements sur les 10 ou 15 prochaines années. En résumé, le PLR ne souhaite pas tout voter, mais uniquement ce qui est nécessaire.

Le PLR a consacré plus d'une dizaine d'heures à l'étude des comptes 2017 et il tient à relever les points suivants :

Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire

- a) Le budget soutenu en 2016 est des plus larges. La meringue meyrinoise a été contente de se baigner dans la triple crème communale une année de plus.
- b) Une constante s'affirme depuis plusieurs années : les coûts ne cessent d'augmenter et de manière plus rapide que dans les autres grandes communes.
- c) Le PLR constate que la folie des grandeurs s'est emparée de la Commune. Il se dit préoccupé par cette situation qui semble fragile en cas d'avis de tempête.
- d) Dans le domaine des ressources humaines, il a constaté de nombreuses maladies professionnelles et une rotation anormalement élevée dans certains services sont les causes du dépassement de l'enveloppe du personnel. Certains recrutements ont également été des échecs tant personnels que financiers. Il pense qu'en plus des différents tours de sélection, il est capital de rester un employeur attrayant, pas uniquement en terme de rémunération mais aussi en terme de cadre et de climat de travail. S'il existe des difficultés de recruter dans certains services, il ne s'agit pas d'un manque de candidats mais peut-être en raison du manque d'attractivité de la Commune en tant qu'employeur.
- e) Le PLR préconise d'échelonner dans le temps les besoins RH de manière plus précise et de tenir compte des fluctuations naturelles en terme d'équivalents temps plein accordés. Force est de constater que le PLR n'est ni écouté, ni entendu sur ce sujet.
- f) Au niveau de la police, de nombreux équivalents temps plein ont été accordée par le Conseil municipal les années précédentes et en 2017 également. Néanmoins, ce secteur peine à stabiliser ses effectifs sur le long terme et donc les prestations à la population. A ce jour, un équivalent temps plein n'est toujours pas pourvu. Le Conseil administratif s'est offert le luxe d'engager un nouvel agent en prévision d'une convention avec la commune de Satigny qui n'a pas été votée par le Conseil municipal de ladite commune. Nous avons constaté avec une profonde inquiétude une rotation du personnel qui ne cesse de s'accroître et des maladies professionnelles en progression. Pour le surplus, l'organisation du service les laisse dubitatifs. Le PLR découvre une belle armée mexicaine avec rien de moins que trois échelons de conduite entre le chef de service et les agents du terrain, et ce sur un total de 11 agents au front. Rien que pour ces derniers, il compte un effectif de 5 encadrants, à savoir un pour deux. En règle générale, il est prévu un niveau d'encadrement pour 5 à 6 collaborateurs. Malgré les effectifs qui augmentent, le PLR constate que l'efficacité et la relation avec la population ne progressent guère.
- g) Dans un cadre plus général, le PLR s'étonne de voir apparaître une délibération demandant un dépassement budgétaire aux charges d'un montant de CHF 2'980'538.-. Pour rappel, le Conseil municipal a voté, en 2016 un montant de charges de CHF 104'484'330.- qui constitue l'autorisation de dépenser accordée au Conseil administratif. Ce dernier n'a dépensé que CHF 103'086'425.-. En fin de compte, on se retrouve avec un montant total de plus de CHF 106'000'000.- dans les charges réelles profitant ainsi d'un certain nombre de non-dépensé et en captant les recettes budgétaires supplémentaires non-budgétées.

- h) Le PLR s'insurge contre cette manière de procéder quant à la tenue des comptes et à la captation de l'excédent de revenus qui a été converti directement en nouvelles charges ! Sa compréhension de la législation en vigueur lui fait dire que les décisions prises par le Conseil municipal de Meyrin ne sont pas respectées et que le Conseil administratif décide lui-même de l'affectation de l'argent public à sa guise. Après analyse, il relève que bon nombre de dépassements n'ont pas été annoncés durant l'année 2017. Meyrin, le pays des Bisounours et des Barbapapas : Hulaup, barbatruc ! Le PLR y voit aussi un biais démocratique inacceptable.

Pour conclure sur une note plus positive. La tenue financière et les comptes de la Commune sont sains. Il s'agit d'une excellente nouvelle. Néanmoins, il est nécessaire de se poser les bonnes questions. Depuis deux ans, il note un recul des montants perçus par l'impôt dans toutes les catégories : personnes physiques, personnes morales, taxe professionnelle communale. Cependant, les charges continuent d'augmenter sans discontinuer. Le défi de ces prochaines années comme l'imposition au lieu de domicile et la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes vont se présenter prochainement. Le PF 17 (projet fiscal 17) est également un défi sur lequel il faudra compter.

Le PLR se pose la question de la justesse de la perception de l'impôt communal et de son taux. Il est temps d'arrêter de jouer à la grenouille qui grossit sans cesse. Le budget de charges n'arrête pas d'enfler proportionnellement plus que les autres communes de même taille. A quoi joue-t-on exactement ? Le PLR se le demande. Il ne voit pas de démarche prudente se mettre en place par la mise en place par exemple de provisions, liées directement aux nouveaux grands projets, mais également à contenir le nombre de ETP (équivalent temps plein) qui sont plus importants que certaines communes de taille comparable, voire plus grandes.

Le PLR va voter la délibération n° 2018-07a, bien que son groupe ne soit pas totalement satisfait par la gestion des crédits votés par le budget du Conseil administratif. Par contre, le PLR ne soutiendra pas la délibération n° 2018-08a pour les motifs exposés plus haut.

M. Ortelli donne lecture de la position des socialistes:

"Merci à Madame Luthi pour son excellent rapport ! Un grand remerciement à Madame Favre de Oliveira pour sa remarquable présentation lors des différentes commissions consacrées à l'étude des comptes ainsi qu'à toute l'administration pour son engagement.

Si l'on doit retenir en priorité un chiffre, c'est l'écart des comptes par rapport au budget prévu. 1% ! C'est remarquable ! Et ceci malgré le fait que notre ville soit en pleine mutation, en pleine évolution, en plein changement. Des milliers d'habitants en plus, des projets de grande envergure en pleine réalisation. Une situation générale des plus instables. Malgré un budget extrêmement serré et, sur certains points, éloignés de la réalité. Ceci démontre une gestion équilibrée et dynamique des fonds publics, une excellente connaissance du terrain et de la réalité. Bien sûr tout n'est pas parfait, mais la gestion d'une commune qui comporte plus de 40 corps de métiers est une gageure. La réaliser avec une telle finesse, un exploit. Bien d'autres communes et même des entreprises privées doivent nous envier. Le PS souhaite ici adresser ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs, collaboratrices de l'administration pour leur engagement et leurs efforts.

Le deuxième chiffre est l'excédent des recettes de CHF 2'900'000.-. Excellente nouvelle ! Ceci inspire aux Socialistes de Meyrin-Cointrin que l'exercice politique ne se réduit pas à la seule gestion comptable, qu'un budget est un outil qui doit servir à atteindre nos objectifs et que la clôture des comptes, dont ceux de 2017, révèle que nous avons encore du pain sur la planche ! Avec cet excédent nous nous réjouissons d'avoir les moyens de poursuivre. Car il n'est point besoin d'être télépathe pour deviner les pensées d'une partie de cet hémicycle ! Non, chères et chers collègues nous ne toucherons pas au centime additionnel, surtout en cette période d'incertitude fiscale ! Miroir aux alouettes car toute baisse, tout en ne représentant qu'un gain de quelques dizaines de francs pour la grande majorité des contribuables, peut avoir des conséquences dramatiques sur la gestion et l'avenir de notre ville. Nous avons l'exemple de communes qui ont pris ce chemin et qui s'en mordent fortement les doigts, telles que Carouge qui s'est trouvée avec un déficit abyssal ou Lucerne qui a réduit la durée de l'enseignement scolaire d'une semaine par manque de moyens !

Prenons-en de la graine, car si « Errare humanum est, perseverare diabolicum » ou si vous préférez une autre citation « L'homme sage apprend de ses erreurs, l'homme plus sage encore, apprend des erreurs des autres ».

Lors des commissions nous avons été fortement déçus par l'attitude de certains.

Face à l'arbre des comptes, le PLR a choisi de retourner chaque feuille de l'arbre, jusqu'à l'exaspération des commissaires. La moitié de notre budget est consacré à payer l'administration, dont le rôle est précisément de gérer chaque feuille, dans le respect des enveloppes que le budget lui accorde. Notre rôle de conseillers municipaux est de s'assurer que l'arbre a des racines solides, que les rentrées financières permettent à la sève de circuler partout. Notre rôle est de s'assurer que le tronc est sain et que les principales branches respectent nos souhaits politiques. Mais notre rôle ne consiste pas à retourner chaque feuille dans l'espoir d'y trouver une faille. Faisons confiance à notre administration pour gérer les feuilles et si une devient plus grande, une autre sera plus petite.

Nous avons eu l'impression que plus qu'à une analyse des comptes, nous avons assisté à un règlement de comptes ! Une bonne fois pour toute, soyez constructifs et ayez confiance dans l'administration, respectez là !

Pour les socialistes de Meyrin-Cointrin, notre position est claire, nous sommes favorables à une société égalitaire, qui donne sa chance à toutes et tous. Ceci passe par une administration forte au service des citoyens, une administration qui a les moyens de nos ambitions politiques. Une répartition des ressources qui permette aux plus vulnérables d'avoir une chance de réinsertion. Une politique du bien-vivre ensemble, qui permette un développement de notre ville, une politique de développement qui soit durable et au bénéfice du plus grand nombre. Notre ville de Meyrin est à un tournant de son histoire. En pleine expansion, elle doit se réinventer, devenir suffisamment attrayante pour que les entreprises et les nouveaux habitants puissent s'y installer et la faire prospérer.

Pour que toutes les couches de la population soient entendues et que les prochains défis et mutations de notre société soient intégrés dans notre politique communale.

Tout ceci demande des ressources et nous les avons. Nous, socialistes, allons combattre, de la manière la plus forte possible, tous ceux qui veulent affaiblir notre

administration, tous ceux qui, dès aujourd'hui, souhaitent baisser notre centime additionnel en 2019 pour le bénéfice d'une minorité.

Le parti socialiste validera les comptes 2017.

Je vous remercie."

N'ayant plus de demandes de paroles, **M. Fabre** passe au vote des trois délibérations :

Délibération n° 2018-07a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 mai 2018,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 103'086'425.12 (dont à déduire les imputations internes de CHF 0.-, soit net CHF 103'086'425.12) aux charges et de CHF 106'002'624.10 (dont à déduire les imputations internes de CHF 0.-, soit net CHF 106'002'624.10) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'916'198.98,
3. d'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 38'706'041.36 aux dépenses et de CHF 21'050'171.16 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 17'655'870.20,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 17'655'870.20 par l'autofinancement à raison de CHF 14'911'616.09 au moyen de la somme de CHF 11'995'417.11 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 2'916'198.98.

**Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire**

Le solde non couvert, au montant de CHF 2'744'254.11, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales,

5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 2'916'198.98 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 300'181'373.19 qui se compose de :
- | | | |
|---|-----|----------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | CHF | 88'273'945.25 |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | CHF | 211'907'427.94 |
| - Avances aux financements spéciaux (nature 18) | CHF | 0.00 |
| - Découvert (nature 19) | CHF | <u>0.00</u> |

Total de l'actif CHF 300'181'373.19

et au passif un montant de CHF 300'181'373.19 qui se compose de :

- | | | |
|--|-----|-----------------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (nat. 20 et 25) | CHF | 26'047'164.36 |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | CHF | 25'000'000.00 |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23) | CHF | 703'083.13 |
| - Provisions (nature 24) | CHF | 21'365'888.59 |
| - Engagements envers les financements spéciaux
et les préfinancements (nature 28) | CHF | 3'159'029.68 |
| - Fortune nette (nature 29) | CHF | <u>223'906'207.43</u> |

Total du passif CHF 300'181'373.19

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 18'000'000.00.

Délibération n° 2018-08a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96, al. 1 de l'ancienne loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (aLAC) ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 mai 2018,

D E C I D E

PAR 14 OUI, 11 NON ET 3 ABSTENTIONS

**Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire**

1. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de CHF 2'982'538.29, soit :

N° de compte	Désignation	Dépassements
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	4 100.00
05	ADMINISTRATION GENERALE	
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	65 316.60
319	FRAIS DIVERS	9 799.19
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8 334.23
08	IMMEUBLES DU P.A.	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	159 548.95
303	ASSURANCES SOCIALES	11 031.45
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	4 258.55
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	902.60
315	ENTRETIEN MOBILIER PAR DES TIERS	3 222.05
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	60 783.65
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	
310	FOURN. DE BUREAU IMPRIMES PUB.	1 492.95
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	759.20
319	FRAIS DIVERS	11 527.40
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	1 500.00

Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire

10	ETAT CIVIL	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	0.60
303	ASSURANCES SOCIALES	4.50
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	0.20
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	154.65
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	11 586.60
11	POLICE MUNICIPALE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	33 728.90
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	30 995.00
306	PRESTATIONS EN NATURE	13 058.10
310	FOURN. DE BUREAU IMPRIMES PUB.	604.60
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	188.20
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	416.45
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	301.06
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	17 683.40
319	FRAIS DIVERS	2 686.40
330	PATRIMOINE FINANCIER	82 213.39
14	INCENDIE ET SECOURS	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	4 639.91
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	8 158.00
16	PROTECTION CIVILE	

**Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire**

301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	29.25
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	286.95
306	PRESTATIONS EN NATURE	99.80
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	1 947.81
21	ECOLES PUBLIQUES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	438.00
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	3 629.45
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	3 383.98
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	44 340.93
361	SUBV. ACCORDEES - CANTONS	10 088.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	
306	PRESTATIONS EN NATURE	1 348.82
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	30 053.20
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	11 419.81
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	32 691.74
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	1 046.05
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	11 306.40
375	INSTITUTIONS PRIVEES	30 000.00
33	PARCS ET PROMENADES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	242 349.50
303	ASSURANCES SOCIALES	9 526.55
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	19 116.25

**Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire**

306	PRESTATIONS EN NATURE	787.72
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	9 294.47
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	218.97
319	FRAIS DIVERS	233.35
34	SPORTS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	5 592.75
375	INSTITUTIONS PRIVEES	80.00
35	AUTRES LOISIRS	
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	30 591.94
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	8 920.18
315	ENTRETIEN MOBILIER PAR DES TIERS	865.55
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	3 519.20
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	14 432.96
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	23 041.23
366	SUBV. ACCORDEES - PERS. PHYSIQUES	513.70
58	AIDE SOCIALE	
306	PRESTATIONS EN NATURE	144.00
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1 448.38
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	15 022.50
330	PATRIMOINE FINANCIER	647.82
366	SUBV. ACCORDEES - PERS. PHYSIQUES	91 542.74

**Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire**

367	SUBV. ACCORDEES - ETRANGER	29 570.44
62	ROUTES COMMUNALES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	70 893.95
303	ASSURANCES SOCIALES	4 899.00
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	592.70
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	66.70
306	PRESTATIONS EN NATURE	709.30
310	FOURN. DE BUREAU IMPRIMES PUB.	264.30
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	2 828.25
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	1 119.20
71	PROTECTION DES EAUX	
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	27 891.15
72	TRAITEMENT DES DECHETS	
306	PRESTATIONS EN NATURE	131.90
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	7 804.53
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	9 817.70
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	19 104.62
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	21 389.60
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1 756.00
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	183.90

Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire

312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	10 183.77
78	AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	148.50
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	16 848.00
90	IMPOTS	
330	PATRIMOINE FINANCIER	1 324 218.29
346	COMPENSATION COMMUNES FRANCAISES	219 238.86
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	369.49
319	FRAIS DIVERS	168.20
320	ENGAGEMENTS COURANTS	299.55
99	ECOQUARTIER VERGERS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	1 511.40
303	ASSURANCES SOCIALES	806.80
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	725.46
	TOTAL DEPASSEMENTS	2 982 538.29

- | | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|
2. ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Délibération n° 2018-09a relative à l'approbation du rapport de gestion 2017 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 mai 2018,

D E C I D E

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2017 de l'OPC Meyrin-Mandement.

* * *

11. Délibération n° 2018-03a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 390'000.- en vue de la rénovation de l'école de la Golette. Rapport de la commission des travaux publics (F. Grognuz, LR).

M. Grognuz donne lecture de son rapport de la commission des travaux publics du 9 mai 2018, sous la présidence de M. Philippe Serrano, en présence de M. Pierre-Alain Tschudi, conseiller administratif, MM. Balsiger et Terracol, pour l'administration.

Le Président ouvre cette séance de commission et expose le déroulé de la présentation. La première partie concerne un rappel de la stratégie communale de

rénovation des bâtiments basée sur la méthode EPIQR+ et l'analyse Investimmo. La deuxième partie traitera de la délibération.

Le Président donne la parole à M. Terracol qui distribue à l'ensemble des commissaires un tableau des planifications des futures rénovations des écoles pour les dix prochaines années. Il détaille les bâtiments qui nécessitent une rénovation dans les 5 ans (Golette, Meyrin-Village, Champs-Fréchets) et 10 ans (Ecole de Cointrin, Mairie).

Le prochain projet, qui occupera notre commission sera le crédit d'étude pour la rénovation de l'école de Meyrin-Village.

Il continue son exposé et explique que ce programme de rénovation vise à maintenir et améliorer le parc immobilier communal dans le but de diminuer la consommation d'énergie et de s'adapter aux normes techniques actuelles.

Il rappelle que cette planification est susceptible d'évoluer dans le temps et que les montants des travaux sont calculés avec une marge de fluctuations de plus ou moins 15%.

Le Président ouvre un premier temps de questions. Un commissaire se dit surpris que le bâtiment du Vivarium soit inclus dans ce planning, et se demande ce que nous allons en faire. M. Tschudi lui répond que cet édifice est un gouffre énergétique et que le Conseil municipal devra se poser la question quant à son utilisation future.

M. Terracol reprend son exposé en nous parlant de l'école de la Golette qui a été construite en 1971 et qui comporte sept salles de classes et un appartement pour le concierge. Il rappelle aussi que le bâtiment est classé comme intéressant.

M. Tschudi profite de cette occasion pour indiquer que l'Etat présentera le 6 juin prochain, à l'aula des Boudines un recensement des bâtiments intéressants.

M. Terracol continue sa présentation et nous rappelle l'historique de rénovation de ce bâtiment. Les travaux se concentreront sur l'enveloppe énergétique de cette école qui comporte 4 types d'interventions : les façades, le plancher, les toitures, et les locaux scolaires.

Le planning prévisionnel études-travaux est présenté, avec vote du crédit d'étude possible en mai, sélection des mandataires avant juillet, autorisation de construire délivrée avant novembre, vote du crédit de réalisation et adjudication du mandat de réalisation avant février 2019. Suivant ce calendrier, le chantier pourrait démarrer en mars 2019 et finir en janvier 2020. Il n'est pas prévu à ce jour de relocaliser les classes dans un autre bâtiment.

Le Président donne la parole aux commissaires pour des questions. Un commissaire s'étonne que ce bâtiment soit classé d'intérêt et se demande s'il ne faudrait pas le détruire pour le reconstruire. Il demande à M. Terracol qu'elle sera la future étiquette énergie de ce bâtiment. On lui répond que l'objectif qui est visé par l'UTE est de le faire passer de G à C.

Un autre commissaire demande si les élèves vont devoir cohabiter avec les travaux durant 6 mois. On lui répond que la plus grosse partie des travaux se fera durant les 2 mois d'été, ce qui diminuera les nuisances.

Après ce débat, le Président soumet au préavis la délibération 2018-03, qui est approuvée à l'unanimité.

La séance se termine à 20 heures.

M. Squillaci déclare, au nom du PDC, être sensible au bien-être des enfants afin qu'ils puissent apprendre dans de bonnes conditions. Il en va de même avec les enseignants qui doivent pouvoir exercer dans un cadre de travail propice. Aujourd'hui, avec une vision énergétique à long terme, il est indispensable de montrer l'exemple de ce qui doit être fait et corriger cette ineptie de déperdition énergétique telle que des vitrages simples, une chaufferie obsolète, etc. Etant donné l'âge de cette école et des normes en vigueur, il annonce que le PDC soutiendra cette délibération. Il espère que l'expert en amiante ou métaux lourds mandaté n'apportera pas de mauvaises nouvelles comme la fermeture partielle ou totale de l'école avant ou pendant les travaux.

M. Cornuz fait part de la position des Verts :

"Lors des dernières élections municipales, les Verts de Meyrin-Cointrin avaient inscrit dans les priorités de leur programme de législature, au chapitre de la qualité de vie, la poursuite du programme de rénovation des bâtiments scolaires selon les normes de la loi sur l'énergie et de hauts standards énergétiques.

Force est de constater qu'avec ce crédit d'étude pour l'école de la Golette, nous sommes en plein dans la cible. Nous sommes donc heureux de voir se déployer les premiers effets de la délibération n° 2016-14a relative à une demande de crédit budgétaire de CHF 230'000.- pour réaliser un diagnostic du parc immobilier communal (patrimoine administratif et financier) selon la méthode EPIQR+ et Investimmo, acceptée à l'unanimité par notre conseil en juin 2016.

La ville de Meyrin va devoir remplir son devoir de maintien et de rénovation de son patrimoine administratif, auquel les Verts (mais nous ne sommes sans doute pas les seuls) sont très attachés. Nous avons également pu constater dans les études des comptes de ces dernières années, que les investissements liés à l'assainissement des bâtiments communaux ont eu un impact considérable sur nos finances, notamment au chapitre des économies d'énergie.

Rien ne s'oppose donc à l'approbation de ce crédit d'étude et de ceux qui vont suivre pour les autres bâtiments communaux, et rien ne devrait s'opposer non plus aux crédits de constructions qui en découleront. Pour les écoles, ce besoin est reconnu pour le bien-être des enfants et des enseignants. Pour les autres bâtiments, pour le bien-être de tous les usagers.

Vous l'aurez compris, les Verts de Meyrin-Cointrin approuveront sans hésiter ce crédit d'étude."

M. Boccard donne lecture de la position du PLR :

"Lors de la commission travaux, présidée par Monsieur Serrano, concernant cette délibération, nous avons été informés que ces travaux ciblent principalement l'amélioration de l'enveloppe thermique de ses bâtiments ; en parallèle le DIP fera la liste de ses demandes de mises à niveau.

Le PLR sera attentif à ces coûts supplémentaires et demande à en être informé rapidement.

Nous tenons ici à relever la qualité des documents présentés ainsi que le tableau de planification des projets de rénovation 2018-2027 qui étale dans le temps les

objets par degré d'urgence, tout en maintenant un investissement moyen de CHF 3'750'000.- par an.

Le PLR est satisfait de voir que des éléments demandés à maintes reprises ont été intégrés dans l'approche de ses travaux. Reste à définir un tableau des risques, surtout au niveau des délais, pour ne pas avoir à subir la déconvenue d'une école des Vergers bis.

Le groupe PLR Meyrin Cointrin votera cette délibération tout en restant attentif au bon déroulement des travaux."

M. Frauchiger constate, au nom du MCG, que l'école de la Golette a bien vécu, puisque ce bâtiment a 48 ans. Les travaux de planification s'avèrent nécessaires à plus d'un titre. Il est nécessaire de prendre soin de ce patrimoine administratif communal en mettant aux normes cette école dans le cadre des études EPIQR+. Ce logiciel signifie *Energy performance indoor environmental quality on retrofit* et permet de planifier et de faire un diagnostic complet du parc immobilier communal. Il permet de prévenir les désordres et les dégradations irréversibles. Il calcule également la consommation énergétique et évalue le potentiel d'amélioration, ainsi que la qualité d'usage de l'environnement intérieur. Repérer les lacunes en matière de sécurité et les travaux nécessaires à une remise aux normes, estimer les coûts des travaux induits par chacune de ces améliorations. Sur cette base, il est proposé d'intervenir pour la rénovation de la Golette. Le MCG ne souhaite pas s'étendre sur cette programmation, qui est l'œuvre des architectes et des chefs de service. Ces travaux de rénovation de la Golette pourront bénéficier de subvention dans le cadre du programme national, programme bâtiments. En conclusion, il annonce que le MCG votera favorablement ce crédit d'étude.

M. Orтели déclare au nom des socialistes :

"Nous voici au début d'un long cycle d'investissements qui va durer près de 20 ans !

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, Rome n'a pas été construite en un jour, Meyrin presque !

Et ce long jour se situe il y a cinquante ans. Un demi-siècle, qui est la courte durée de vie pour la plupart de nos établissements scolaires, construit en un laps de temps très court ! Nous voilà donc victime d'une époque lors de laquelle on peut qualifier les méthodes de constructions de barbares. Le résultat : isolations défaillantes thermiquement obsolètes, carbonisation de béton, infiltrations d'eau et j'en passe ! Résultat d'une construction rapide, sans vision à long terme, bon marché. Nous devons maintenant en assumer les conséquences. Nous voilà au pied du mur, si j'ose dire ! Les différents audits et le diagnostic selon la méthode EPIQR ont rendu un verdict clair : quatre de nos écoles doivent impérativement être rénovées. Et ceci pour répondre aux différentes normes actuelles. Nous ne pouvons y échapper.

La Golette sera la première à bénéficier de ce traitement de jeunesse étant, par ailleurs, la plus mal en point.

Le crédit d'étude de CHF 390'000.-, qui nous a été présenté en commission, nous semble justifié. Nous avons été séduits par le programme proposé en particulier

pour la production de chaleur et les méthodes d'isolation, très proches de nos idées sur le développement durable.

Les socialistes de Meyrin-Cointrin considèrent l'éducation et les moyens mis en œuvre pour former nos enfants une priorité majeure de notre société. Nous soutiendrons donc ce programme de rénovation tout en espérant que nous retiendrons la leçon pour nos futures constructions. Rapide et pas cher n'est pas forcément une bonne option et peut coûter très cher à nos futures générations !

Nous voterons donc favorablement à la délibération n° 2018-03a et nous vous appelons à en faire de même.

Je vous remercie."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Fabre** soumet au vote la **délibération n° 2018-03a,**

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 390'000.- en vue de la rénovation de l'école de la Golette

Vu la résolution n° 2009-26b relative à la réalisation de huit audits sur les bâtiments communaux présentant de fortes déperditions énergétiques ou devant être assainis;

Vu le rapport d'expertise de l'atelier d'architecture ATBA établi en juin 2010;

Vu la délibération n° 2016-14a relative à la réalisation d'un diagnostic du parc immobilier communal selon la méthode EPIQR+ et Investimmo;

Vu l'importance des travaux classés en priorité I (travaux à réaliser dans moins de 5 ans) mentionnés dans le rapport de l'analyse EPIQR+ établi par EPIQR Rénovation et ESTIA en septembre 2016;

Vu l'analyse Investimmo du parc immobilier administratif de la commune de Meyrin établie par ESTIA en février 2017, dans laquelle l'école de la Golette fait partie du groupe de bâtiments à rénover en priorité;

Vu l'obligation légale d'assainir les embrasures en façades au 31 janvier 2016 conformément à l'article 56A du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses;

Vu la dérogation accordée par l'OCEN jusqu'au 31 décembre 2021 pour honorer cette obligation;

Vu la résolution R-2011-06 relative à l'adoption du plan directeur énergie de la commune de Meyrin;

Vu le label Cité de l'énergie Gold obtenu par la ville de Meyrin en septembre 2014;

Vu le plan des investissements 2016-2026 dans lequel le projet est planifié;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 mai 2018,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de procéder à une étude pour la rénovation de l'école de la Golette,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 390'000.-** destiné à cette étude,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité sous la rubrique 21.330, dès l'année de son abandon,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 390'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

* * *

12. **Résolution n° 2018-02 présentée par le Conseil administratif, en vue de promettre l'attribution d'une servitude de superficie gratuite d'une durée de dix ans prolongeable au profit de la coopérative Supermarché Participatif Paysan (SPP) pour la réalisation d'un pavillon sur le périmètre de l'Esplanade des Récréations dans le quartier des Vergers.**

M. Tschudi explique qu'il s'agit de la suite de la saga du Supermarché participatif paysan, La Fève. Après le refus de la Coopérative des Ailes d'accueillir le SPP, il a fallu trouver d'autres solutions. Une des variantes est d'installer le SPP sur l'Esplanade des Récréations au centre du quartier, à l'intersection avec le parc des Arbères. Ce lieu central est appelé également à être animé. Il souligne toutefois que cette proposition est une option parmi d'autres et que le SPP en a étudié la faisabilité. L'Etat juge également cette solution intéressante et se dit prêt à accorder une dérogation pour une installation provisoire.

Cette résolution propose une promesse d'attribution d'une servitude de superficie gratuite au cas où cette option serait retenue. Il relève que pour l'heure, il est difficile pour le SPP d'engager des frais sans savoir si, in fine, le Conseil municipal lui accorde cette servitude de superficie. Il conclut en précisant que tant que cette résolution n'est pas adoptée, elle bloque la poursuite de l'étude par le SPP.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président annonce que le Bureau propose un renvoi en commission Vergers ad hoc élargie.

M. Boccard déclare au nom du PLR:

"Voici un objet qui relève du haricot magique pour certains et de la soupe aux gruaux pour d'autres.

Le PLR, au vu des rebondissements de ce dossier qui ressemble plus un pois sauteur qu'à une fève, préconise le renvoi en commission des Vergers élargie afin de séparer le bon grain de l'ivraie et d'avoir une vision plus claire dans cette salade mêlée."

M. Jimenay félicite le Bureau pour cette proposition.

La parole n'étant plus demandée, **M. Fabre** met aux voix **le renvoi en commission quartier des Vergers ad hoc élargie** qui est accepté par 27 oui et 1 non.

* * *

13. Annonces de projets.

* * *

14. Propositions individuelles.

* * *

15. Questions.

Avant de passer aux questions, **M. Jimenay** souhaite féliciter M. Fabre pour la qualité de son mandat de présidence. Il mérite le respect de l'ensemble du Conseil municipal.

[Applaudissements].

M. Grognuz constate que le revêtement orange aux entrées des zones 20 et 30km/h est déjà très usé et il se demande si cette situation est normale.

M. Grognuz souhaite connaître le nombre de places de parking supprimées en zone bleue depuis l'instauration des zones 20 et 30km/h.

M. Boccard revient sur le mandat de la directrice du TFM qui a été renouvelé par le Conseil administratif pour une durée de trois ans. Il demande si cette directrice gardera son statut d'indépendante ou s'il est prévu que cette personne chapeaute tout le service de la culture au vu du remaniement de ce dernier.

Mme Leuenberger précise que le contrat de Mme Bruschweiler a été modifié et que cette dernière a été confirmée dans sa fonction de responsable du TFM. Elle n'avait pas de statut d'indépendante, mais elle est passée d'un contrat à durée déterminée à un contrat à durée indéterminée. Elle a donc un statut similaire à celui des autres responsables de service. Quant à l'évolution de la gouvernance dans le cadre de la démarche des Bresseurs de culture, initiée en février 2017, il est trop tôt aujourd'hui pour savoir quel schéma prendra cette organisation, même si pour sa part, elle a une préférence pour la coopération.

M. Boccard en déduit qu'ils verront le rattrapage de cette modification de contrat, notamment sur la caisse de pension et la classe de traitement dont cette personne bénéficiera, dans le prochain budget.

Mme Leuenberger précise que le changement de contrat en CDI n'aura pas d'impact majeur.

M. Gerson demande où en sont les évolutions de fonctionnalité (achats billets CFF, etc.) du nouveau site internet par rapport au précédent site. Il aimerait avoir un échéancier précis et les fonctionnalités phares qui vont être développées.

Mme Tschudi-Spiropulo ne comprend pas les horaires d'ouverture de la piscine qui ouvre le 9 mai, alors que chaque année à cette période, il fait froid. Par contre, elle ferme plus tôt en septembre même si les températures sont clémentes. Ne serait-il pas possible de laisser la piscine des Vergers ouverte plus longtemps en septembre ?

M. Devaud a également remarqué que le 9 mai il faisait un froid de canard, et que l'on se trouvait en pleine Saintes Glaces. Malgré cela, des nageurs l'utilisent par tous les temps. D'autre part, en septembre, la patinoire intérieure ouvre également. Il s'agit du même personnel, qui passe de gardiens de piscine à gardiens de patinoire et que par conséquent, il n'est pas possible de répartir, entre les deux sites, le personnel à disposition. Raison pour laquelle, le service des sports a choisi l'option de fermer la piscine des Vergers en septembre. Par contre, la piscine de Maisonnex est prolongée une semaine et demie de plus pour permettre aux nageurs de se baigner.

Mme Tschudi-Spiropulo propose, dans ce cas, de laisser ouverte la piscine du Livron un peu plus tard. Elle déclare que la réponse du conseiller administratif ne la satisfait pas.

M. Cornuz constate que le nouvel aménagement de la rue de la Prulay n'a pas tenu compte de la demande du Conseil municipal relative à la résolution 2017-01a demandant le remplacement des plantes à usage décoratif par des plantes comestibles. Pourquoi ces modifications n'ont pas été effectuées malgré le vote du Municipal sur ce lieu de passage ? D'autant plus que ces installations auraient dû s'accompagner d'une information dans les médias communaux (site internet et journal communal).

M. Cornuz a remarqué que le procès-verbal du 21 juin 2016 n'était pas sur CMNet. De même pour les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sur Internet (mars et avril). Le dernier en date étant celui de février 2018.

Mme Luthi a constaté que la Commune a commencé à mettre en conformité les écopoints qui se trouvent sur le chemin de Joinville. Elle souhaite connaître les raisons pour lesquelles, on n'a pas commencé les travaux en même temps qu'au chemin des Sapins. Certains habitants pensent qu'il s'agit d'un double travail puisque ce chemin venait d'être refait. La deuxième question est la suivante : pourquoi avoir commencé par les écopoints du chemin de Joinville ? Sa troisième question concerne la façon dont la Commune va tenir compte des nouveaux bâtiments sur le chemin des Sapins, car les poubelles débordent déjà suite à l'arrivée de ces nouveaux habitants.

M. Tschudi répond que cet écopoint a fait l'objet de débats et de tractations dans le quartier notamment avec les habitants. Raison pour laquelle il a fallu faire une nouvelle demande pour une autorisation de construire pour l'emplacement définitif de cet écopoint. Ce dernier va être agrandi de manière à tenir compte des nouveaux habitants. D'autres écopoints sont déjà prévus pour les prochaines habitations, notamment sur le chemin de Terroux à la hauteur du chemin des Sapins. Par contre, il n'a pas été tenu compte des gens qui viennent de l'extérieur mettre des déchets dans les écopoints.

M. Devaud ajoute que ces écopoints ne font pas partie de la délibération concernant l'implantation de plusieurs écopoints sur la Commune, mais sont inclus dans la délibération sur le plan localisé de quartier et sont développés en adéquation avec le nombre d'appartements. Ces écopoints n'ont pas encore été remis au service de l'environnement et le seront à posteriori une fois les travaux, pris en charge par le service de l'urbanisme, terminés.

M. Dumalle demande s'il serait possible de mettre au sol des indications pour inciter les conducteurs ou les cyclistes à céder le passage au niveau du croisement de l'avenue de Mategnin et du chemin H.-C.-Forestier (près du parc à chien) afin d'éviter un accident.

M. Falvo a remarqué au chemin des Ceps, des dizaines d'arbustes infestés d'araignées, ce qu'il trouve dommage car certains sont récupérables. Il se demande si quelque chose a été fait.

M. Tschudi répond qu'il faudrait savoir s'il s'agit d'un chemin privé ou communal.

M. Falvo explique qu'ils sont sur le chemin des Ceps et qu'ils forment la séparation entre le chemin piétonnier et la route. Il en déduit qu'il s'agit d'un chemin communal.

M. Falvo constate que le feu rouge entre l'avenue de Vaudagne et la rue de la Prulay est extrêmement long, même s'il n'y a pas de voiture en face. Il se demande s'il serait possible de raccourcir le temps d'attente en installant des détecteurs.

* * *

16. Elections du bureau pour la période 2018-2019.

M. Jimenay propose, au nom du PDC, la candidature de M. Tremblet, pour un 3^{ème} mandat. Après avoir siégé comme conseiller municipal pendant près de 20 ans, il connaît bien les rouages de cet hémicycle et le règlement du Conseil municipal n'a plus de secret pour lui.

Election du/de la président-e

N'ayant pas d'autre candidat, le président procède au vote à main levée.

M. Tremblet est élu par 27 oui et 1 abstention.

[Applaudissements]

b) Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e

M. Amato propose la candidature de M. Cornuz au nom des Verts.

M. Cornuz est élu par 27 oui et 1 abstention.

[Applaudissements]

c) Election du/de la 2^e vice-président-e

M. Serrano annonce la candidature de M. Grognuz et assure qu'il parlera un peu moins vite.

M. Fabre met aux voix sa candidature.

M. Grognuz est élu par 27 oui et 1 abstention.

[Applaudissements]

d) Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire

M. Pachoud fait part de la proposition du MCG de présenter M. Frauchiger.

N'ayant pas d'opposition, **M. Frauchiger** est élu par 27 oui et 1 abstention.

[Applaudissements]

e) **Election du/de la 2^e secrétaire**

M. Ortelli annonce la candidature de M. Halimi.

M. Halimi est élu par 27 voix.

[Applaudissements]

f) **Election d'un membre**

M. Hubert présente la candidature de Mme Schweizer.

N'ayant pas d'opposition, le président soumet au vote cette proposition.

Mme Schweizer est élue par 27 voix et 1 abstention.

[Applaudissements]

Mme Girardet est ravie que Mme Schweizer soit au Bureau, car elle constate que l'équité paritaire manque cruellement dans cette composition.

17. Discours du président sortant

"Une année déjà ! Il y a une année que vous m'avez fait l'énorme honneur de me faire monter sur la plus haute marche de ce podium. Quelle année ! Je n'en regrette pas une minute. Elle a passé à une vitesse phénoménale ! Une année marquée par de très nombreuses assemblées générales de nos associations et je peux vous garantir que nous avons un tissu associatif d'une richesse incroyable ! Une année avec des séances plénières de Conseil municipal. Je dois dire que vous avez été très gentil avec moi. Je n'ai à déplorer aucun incident notable. Que vous en soyez toutes et tous chaleureusement remerciés.

Une année avec des bureaux de Conseil municipal. Une remarquable ambiance de travail avec l'administration. Je veux ici remercier les conseillers administratifs, mes collègues du bureau, notre secrétaire général, le secrétariat politique, tous les chefs de service sans oublier notre administration qui travaille pour le bien de nos concitoyens.

Un discours du 1^{er} août avec une angoisse d'une page vide jusqu'à 24 heures avant le fameux soir.

Une sortie du Bureau qui a vu Jean-Marc Devaud en chef sauce, Mmes Osmani et Schweizer ultra concentrées au dépiautage des truites, Mme Leuenberger au creusage des pommes, les uns à la viande, les autres au dressage, les tartelettes

**Séance du 22 mai 2018
tenue en séance ordinaire**

à surveiller. Tous à l'épluchage d'une quantité astronomique, le tout dans la bonne humeur. Nous avons partagé un super repas fait par nos soins. Je suis fier de la brigade du Conseil municipal.

Une année avec des élections cantonales. Oui, Monsieur Dumalle, vous m'avez fait rire avec votre en-tête de courrier Monsieur le Président ou futur ex-député. Au-delà de ceci, vous avez toutes et tous eu un mot gentil et même beaucoup d'entre vous m'ont confié avoir voté pour moi. Je prends ça comme un compliment sur la qualité du travail que nous avons effectué en commun et je vous en remercie.

Vous avez devant vous quelques présents locaux du circuit court : des produits meyrinois transformé par un Meyrinois exilé à Satigny. Du 100% naturel avec même du sucre local. Le désavantage est qu'une fois ouverte, la confiture doit être consommée rapidement même au frigo. Je dois vous avouer que je mets le sirop de menthe dans du rhum blanc : mojito express. Bonne dégustation !

Voilà une année raccourcie par l'express : une année magnifique ! Et comme le veut notre système politique pour éviter le star système je passe la main avec plaisir à mon successeur, Monsieur Laurent Tremblet en lui souhaitant bonne chance ainsi qu'à Hysri Halimi pour mon remplacement au Bureau. Servir et disparaître telle est la devise. Ce fut un honneur de servir notre ville. Un réel plaisir !

C'est volontiers comme je l'avais annoncé à mon groupe que je passe de la lumière du podium à l'ombre de l'hémicycle. Mais je peux vous garantir que vous allez continuer à entendre le doux son de ma voix. Liberté de parole retrouvée, je vais faire quelque chose que je fais assez bien en temps normal : m'exprimer haut et fort !

Merci à toutes et tous !

[Applaudissements]

Le président lève la séance.

* * *

La séance est levée à 22h30/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 11 juin 2018.

Le 1^{er} secrétaire :

Fabien GROGNOUZ

Le président :

Michel FABRE